



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



# FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DES ÉCONOMIES OUEST-AFRICAINES





Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

# FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DES ÉCONOMIES OUEST-AFRICAINES

Pour commander des exemplaires de **Financements Innovants Pour La Transformation Structurelle Des Économies Ouest-Africaines** veuillez contacter :

Section des publications  
Commission économique pour l'Afrique  
B.P. 3001  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Tél: +251-11- 544-9900  
Télécopie: +251-11-551-4416  
Adresse électronique: [ecainfo@uneca.org](mailto:ecainfo@uneca.org)  
Web: [www.uneca.org](http://www.uneca.org)

© 2017 Commission économique pour l'Afrique  
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés  
Premier tirage : Octobre 2017

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Conçu et imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.

Photos de couverture: Shutterstock.com

# Table des matières

Résumé analytique .....	xii
<b>I. Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Les performances macroéconomiques et les besoins en infrastructures en Afrique de l'Ouest.....</b>	<b>6</b>
1. Évolutions économiques récentes .....	6
2. Consommation, objectifs de développement durable et nouveaux besoins de financement .....	7
<b>III. Essoufflement des mécanismes de financement traditionnels .....</b>	<b>10</b>
1. Aide publique au développement : fatigue et imprédictibilité.....	10
2. IDE : polarisation sectorielle et tendances en Afrique de l'Ouest .....	12
3. De la dette et sa soutenabilité : des limites de la sous-région .....	14
4. Des besoins de financement en infrastructures en Afrique de l'Ouest.....	15
<b>IV. La mobilisation des ressources domestiques .....</b>	<b>16</b>
1. Élargir l'assiette des recettes fiscales.....	16
2. Rationaliser les exonérations fiscales .....	18
3. Lutter contre la fraude fiscale .....	18
4. Lutter contre les fuites illicites de capitaux.....	19
<b>V. Le recours aux mécanismes de financement innovants en Afrique de l'Ouest .</b>	<b>21</b>
1. La titrisation et canalisation des transferts des migrants.....	21
2. Partenariat public-privé et développement d'infrastructures en Afrique de l'Ouest.....	22
3. Le recours aux marchés sous-régional et international .....	24
4. Le recours à la finance islamique.....	25
5. De la nécessité des fonds d'investissement .....	26
<b>VI. Facteurs de succès et contraintes de mise en œuvre des financements innovants .....</b>	<b>28</b>
1. Facteurs de succès .....	28
2. Contraintes de mise en œuvre des mécanismes de financements innovants .....	29
<b>VII. Perspectives .....</b>	<b>37</b>
1. Mécanismes additionnels et centralisation des ressources.....	37
2. Amélioration de la qualité des institutions.....	38
3. S'inspirer des mécanismes déjà mis en œuvre dans certains pays et adopter un schéma graduel .....	38
4. Renforcer la capacité des États de la zone.....	38
5. Optimiser la collecte de ressources intérieures .....	39
6. Approfondir les marchés financiers locaux.....	39
<b>VII. Conclusion .....</b>	<b>40</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>41</b>

# Graphique

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance moyen de la CEDEAO (en pourcentage), 1985-2014 .....	7
Graphique 2 : Évolution des IDE en Afrique Subsaharienne et dans les pays de la CEDEAO, 1990-2014 .....	13
Graphique 3 : Évolution du stock et du service de dette de la CEDEAO .....	15

# Tableau

Tableau 1 : Répartition par Région des APD nettes reçues (% PIB) en 1990, 2000 et 2010.....	11
Tableau 2 : Taux de croissance annuelle de l'aide publique totale dans les pays de la CEDEAO (en pourcentage), 2005-2014.....	11
Tableau 3 : Flux nets entrants d'IDE dans les pays de la CEDEAO (millions de dollars des États-Unis), 1995-2014 .....	14
Tableau 4 : Recettes, dépenses et déficits budgétaires des pays de la CEDEAO en pourcentage du PIB, 2012-2014.....	16
Tableau 5 : TOFE réduit des pays de l'UEMOA (en milliards de francs CFA).....	17
Tableau 6 : Évolution de la fuite des capitaux (milliards de dollars des États-Unis). 20	
Tableau 7 : Évolution des transferts à destination des pays de la CEDEAO (en milliards de dollars des États-Unis) .....	22
Tableau 8 : Quelques projets financés par le partenariat public-privé en Afrique de l'Ouest .....	23
Tableau 9: Évolution de l'encours des titres de dette publique dans l'UEMOA.....	25
Tableau 10: Émissions de titres sur le marché international.....	25
Tableau 11: Ressources Sukuk mobilisées dans quelques pays de la CEDEAO.....	26
Tableau 12: Quelques fonds d'investissement actifs dans les pays de la CEDEAO .....	27
Tableau 13: Synthèses des facteurs de succès, contraintes et solutions identifiés par les participants à l'atelier de Dakar.....	32
Tableau 14: Simulations des ressources pouvant être collectées sur la base de quelques mécanismes (en millions de francs CFA) .....	37

---

## Remerciements

Le rapport sur «Les financements innovants pour la transformation structurelle des économies ouest-africaines » a été élaboré sous la direction du Professeur Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique de l'Ouest (CEA/BSR-AO). La préparation du rapport a été coordonnée par M. Joseph Foubi, Chef de la Section des initiatives sous-régionales au Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (BSR-AO).

Le BSR-AO a bénéficié des services du Professeur L.J. Easo, membre de la Cellule d'analyse des politiques économiques du CIRES (CAPEC) à Abidjan (Côte d'Ivoire) et consultant. Il était chargé de la préparation du document. Le travail du consultant a été supervisé par M. Jean Luc Mastaki Namegabe, expert chargé des affaires économiques au sein du BSR-AO. Le rapport, quant à lui, a été revu et finalisé en interne par l'équipe du BSR-AO comprenant M. Ahmadou Diouf, Mamoudou Sebego, Florent Melesse, Simon Neumueller et Jérôme Ouédraogo. Les remarques et contributions des experts qui ont pris part à la réunion ad hoc du groupe d'experts de l'Afrique de l'Ouest sur «les financements innovants pour la transformation structurelle des économies ouest-africaines », tenue à Dakar, les 23 et 24 février 2016, y figurent également.

Cette réunion a connu la participation des experts des États membres de la CEDEAO à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, le Sierra Leone et le Togo. Leurs apports en termes d'expérience-pays en matière de financements innovants ont enrichi le rapport. Au nombre des communautés économiques régionales et autres organisations intergouvernementales ayant participé à la réunion figurent la CEDEAO, l'UEMOA, l'UFM, AFRISTAT, la BCEAO, la BAD, l'AMAO, le CREPMF, la BRVM, l'AFAO, Eau et assainissement pour l'Afrique et ActionAid. Ces entités ont apporté une perspective sous-régionale et/ou sectorielle à la question du financement de développement en Afrique de l'Ouest.

La CEA/BSR-AO exprime sa sincère reconnaissance envers le Ministère de l'économie, des finances et du plan de la République du Sénégal pour son appui à la tenue de la réunion d'experts et le partage de l'expérience du Sénégal en matière de financement des infrastructures et en particulier la participation du secteur privé dans le financement du développement.

Les collègues du BSR-AO de la CEA dont M. Jean Baptiste Eken, M. Privat Denis Akochayé, M. Mounkaila et Mmes. Kadijatou Amadou, Zara Sani et Balkissa Allagbada ont aussi apporté leurs précieuses contributions à la finalisation de ce rapport.

---

# Préface

La CEDEAO constitue un des blocs importants de la croissance économique africaine. La sous-région occupe le deuxième rang des sous régions africaines aux plus forts taux de croissance, après l'Afrique de l'Est. En plus d'une telle performance remarquable qui se traduit par un taux de croissance moyen qui se situe autour de 5% pendant la décennie passée, la sous-région a défini de façon claire ses ambitions en termes de développement économique et social telles que formulées dans des plans et visions établis aux niveaux national et sous-régional.

Afin de consolider sa performance macroéconomique et matérialiser ses ambitions de développement, la CEDEAO devra combler son déficit en infrastructure de base qui constitue un frein à son potentiel de croissance. Des études ont démontré que le déficit infrastructurel dans les secteurs de transport, énergie et nouvelles technologies de la communication affecte négativement la croissance de la sous-région dans un contexte où le commerce intrarégional demeure à des niveaux très faibles.

Au-delà des besoins énormes en infrastructures, les changements climatiques font peser sur le continent des menaces. Dans un tel contexte, l'Afrique de l'Ouest reste en tête, en termes de vulnérabilité et donc des besoins en matière d'adaptation-atténuation, pour des économies appelées à passer d'une vulnérabilité avérée à une résilience souhaitée. Les exigences de la classe moyenne en Afrique ainsi que les changements relatifs aux thématiques émergents imposent aux modes de consommation, le programme de développement pour l'après-2015 et les leçons tirées de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire de développement (OMD) font appel à une meilleure stratégie de financement des ambitions de développement. Les objectifs de développement durables (ODD) dont la liste est plus longue et plus diversifiée que les OMD exige une plus grande mobilisation des ressources pour le développement de l'Afrique, avec un accent particulier sur les ressources domestiques.

Face à ces énormes défis, la diversification des moyens de financement devient la règle de promotion du développement des économies ouest-africaines. Les sources de financement traditionnelles montrant leurs limites devant les nouveaux besoins qui viennent se greffer aux anciens, il devient impératif de quitter les sentiers battus. Dans un contexte de faible mobilisation des ressources fiscales au niveau des États et étant donné leur faible capacité à attirer les investissements directs étrangers souvent polarisés sur les pays à forte dotations en ressources naturelles, le recours aux formes non traditionnelles de financement de développement s'impose. Les controverses suscitées par l'aide publique au développement (APD) et son efficacité sur développement amènent donc l'Afrique de l'Ouest à compter sur ses ressources internes et bâtir sur les opportunités offertes par le partenariat public-privé. Ce partenariat a d'ailleurs fait école et aidé au financement des infrastructures dans des pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire et bien d'autres.

La mise à contribution de la finance islamique, la canalisation de l'épargne des migrants et la mobilisation des investisseurs institutionnels autour de la transformation structurelle des économies de la sous-région devront s'appuyer sur



---

une solide intermédiation financière nationale et sous-régionale. L'essoufflement des mécanismes de financement traditionnels, la levée des contraintes auxquelles fait face le financement du développement en Afrique de l'Ouest et en Afrique en général, nécessite une participation active du secteur privé, aussi bien étranger que local et des actions orientées vers la lutte contre la fraude fiscale ainsi que toutes les autres formes de fuites illicites de capitaux privant la sous-région de moyens de sa politique.

Des pays de l'Afrique de l'Ouest ont des expériences louables en matière de mobilisation des financements innovants allant au-delà des choix traditionnels orientés vers l'aide publique au développement, la dette publique extérieure et l'investissement direct étranger dont les limites sont de plus en plus patentes. Des initiatives en matière de mobilisation de l'épargne publique pour le financement des infrastructures, des efforts de titrisation des transferts de migrants, des partenariats public-privé novateurs, la mobilisation de sukuk et de la finance islamique, en général, le recours aux marchés financiers nationaux et sous-régionaux, la mobilisation des fonds verts, etc. constituent des preuves vivantes d'une révolution en marche en Afrique de l'Ouest.

Des besoins de partage d'expérience tirant des leçons des succès et des échecs sont énormes alors que le renforcement des cadres règlementaires et institutionnels ainsi que le développement des ressources humaines susceptibles de porter ces initiatives demeurent des leviers sur lesquels des politiques holistiques devront s'appuyer.

La CEA, par le biais du BSR-AO, dans ses missions d'accompagnement de la dynamique de développement en Afrique de l'Ouest et de renforcement des capacités en matière d'identification, mise en œuvre et évaluation des politiques de développement économique continuera à accompagner les pays de la CEDEAO ainsi que toute autre partie prenante qui en exprimera les besoins, dans la quête de renforcement des mécanismes de financement innovants et l'optimisation de leur contribution au processus de transformation structurelle de la sous-région.

***Dimitri Sanga***

***Directeur du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (CEA)***

---

## Sigles et abréviations

AFAO	Association des femmes de l'Afrique de l'Ouest
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
AICD	Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique
AMAO	Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BOAD	Banque Ouest-africaine de développement
BOO	Build, Own, Operate
BOOT	Build, Own, Operate, Transfer
BOT	Build, Own, Transfer
BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CCEET	Contrat de construction, exploitation, exploitation, transfert
COMAI	Conférence des ministres africains de l'intégration
CREPMF	Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers
EDG	Électricité de Guinée
FMI	Fonds monétaire international
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
PAP	Programme d'action prioritaire

---

PIB	Produit intérieur brut
IDE	Investissement direct étranger
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UA	Union africaine
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest-africaine
UFM	Union du fleuve Mano

---

## Résumé analytique

Les performances macroéconomiques de la sous-région Ouest-africaine ont été favorables, avec un taux de croissance moyen supérieur à 5 % au cours de la dernière décennie. Les prévisions indiquent que la croissance devrait être vigoureuse sur la période 2016-2020, avec un taux de moyen compris entre 5 % et 7 %.

La croissance en cours va amplifier la demande en infrastructures. La pénurie d'infrastructures constitue en effet, l'un des plus grands obstacles au développement durable de la sous-région alors que le changement climatique crée de nouveaux besoins de financement et ces derniers creusent les déficits déjà existants.

Depuis la Conférence de Monterrey en 2002, les options de financement de développement du continent se sont considérablement étoffées. Au même moment, la position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015 établit le financement du développement à partir de sources nationales comme la priorité des gouvernements.

L'émergence d'une classe moyenne en Afrique et le changement dans les comportements et modèles de consommation font naître des besoins en termes d'infrastructures économiques alors que l'avènement des objectifs de développement durable (ODD) pose le problème de financement du développement pour l'après-2015.

Ces nouveaux besoins de financement émergent dans un contexte caractérisé par un essoufflement des mécanismes de financement traditionnels. En effet, l'aide accuse une fatigue visible doublée d'une imprédictibilité handicapante, et l'investissement direct étranger, concentré sur des secteurs et pays particuliers, semble essoufflé de plus en plus alors que la dette se retrouve limitée par les exigences de sa soutenabilité.

L'APD baisse chaque année dans un peu plus de la moitié des pays de la CEDEAO. En effet, elle a baissé dans neuf et huit pays respectivement en 2013 et 2014. Au cours de ces deux années, la baisse a oscillé entre 53,1 % (Côte d'Ivoire, 2014) et 3 % (Nigéria, 2014). L'investissement direct étranger (IDE) a été affecté par la crise financière et économique de 2007. Après plusieurs années de croissance soutenue, l'afflux d'investissement en Afrique de l'Ouest a chuté de près de 10 % entre 2008 et 2009, pour s'établir à 17 milliards de dollars des États-Unis en 2011 puis à 15 milliards de dollars des États-Unis en 2012. Cette baisse s'est poursuivie en 2013 et 2014. Les flux d'IDE vers l'Afrique de l'Ouest sont principalement orientés vers des pays riches.

Le stock de la dette des États membres de la CEDEAO est l'un des plus élevés en Afrique subsaharienne. Avant 2005, la dette de la zone était nettement en dessous de 80 milliards de dollars des États-Unis avant de se stabiliser à un peu plus de 50 milliards de dollars des États-Unis en 2012.

---

Les besoins en infrastructures de l'Afrique subsaharienne dépasseraient les 93 milliards de dollars des États-Unis par an au cours des dix prochaines années. Il existe un déficit de financement de plus de 50 milliards de dollars des États-Unis. Par ailleurs, le programme d'actions prioritaires (PAP), adopté dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), estime à 68 milliards de dollars des États-Unis, les besoins en financements des infrastructures prioritaires sur la période 2012-2020.

En effet, malgré les progrès obtenus en matière de mobilisation de ressources intérieures, les flux financiers illicites constituent l'un des grands obstacles au financement du développement avec des montants parfois supérieurs aux apports de l'aide et des investissements. Les pays d'Afrique de l'Ouest perdent en moyenne 9,6 milliards de dollars à 68 milliards de dollars des États-Unis de recettes fiscales chaque année en raison des exonérations. La perte est plus importante au Nigéria et au Ghana. Il importe donc de renforcer la lutte contre la fraude fiscale à côté de la bataille contre la fuite illicite des capitaux.

Le financement innovant, une des solutions les plus prometteuses pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique, offre des fonds supplémentaires par le biais d'une exploration d'un potentiel existant, mais inexploré. Ce potentiel comprend aussi la mobilisation de moyens non traditionnels pour le développement.

Le recours aux mécanismes de financement innovants devrait encourager la titrisation et la canalisation des transferts de fonds des migrants. Le partenariat public-privé offre également une opportunité inouïe au développement des infrastructures économiques. La mobilisation des ressources de développement implique un recours aux marchés sous-régional et international ainsi que la canalisation des contributions des marchés financiers locaux et des émissions d'obligations sur les marchés internationaux. Le recours de plus en plus courant à la finance islamique pourra faciliter l'inclusion financière et l'accès aux ressources. Par ailleurs, les États de la CEDEAO sont appelés à puiser dans les différents fonds d'investissement face à l'insuffisance du financement dans différents secteurs.

La condition essentielle pour le succès des financements innovants demeure néanmoins l'existence d'un cadre réglementaire adéquat et l'existence de ressources humaines bien formées. Au niveau réglementaire, il est encourageant de noter qu'il existe des cadres réglementaires et des lois spécifiques aux partenariats publics-privés dans certains pays bien que la plupart des pays africains, outre l'Afrique du Sud, soient confrontés à des problèmes de capital humain même si les niveaux d'exigence sont différents. La perception défavorable du risque-pays chez les investisseurs constitue un handicap supplémentaire pour l'attraction des investisseurs privés.

Des programmes de renforcement des capacités sont nécessaires pour l'usage rationnel des ressources collectées. Il faudrait aussi régler la question des coûts exorbitants de la collecte des ressources des migrants et de leurs transferts, améliorer les capacités des acteurs impliqués dans l'exploration et la négociation des contrats sur les financements innovants pour une meilleure mobilisation des ressources intérieures en luttant contre la fraude fiscale et la fuite illicite des capitaux.

---

Les marchés financiers des pays de la zone sont en surliquidité. Toutefois on y remarque un accès limité des populations et un déficit dans leur contribution au financement de l'investissement productif. De nombreuses réformes ont été entreprises ces dernières années dans les pays de la CEDEAO pour approfondir l'intégration financière et optimiser les effets des activités financières sur la croissance et le bien-être des populations. Ces progrès devront être consolidés.

---

# I. Introduction

L'Afrique de l'Ouest est une des sous-régions du continent qui connaît une croissance économique plus rapide. Les performances macroéconomiques de la région ont été favorables, avec un taux de croissance moyen supérieur à 5,0 % au cours de la dernière décennie ; ce qui atteste de la résilience de la zone aux turbulences internationales et régionales<sup>1</sup>. Les prévisions actuelles (2015-2020) indiquent que la croissance devrait être vigoureuse sur la période 2016-2020, avec un taux de croissance moyen compris entre 5 % et 7 %.

La croissance en cours va intensifier la demande d'infrastructures dont la pénurie constitue l'un des plus grands obstacles au développement durable de la sous-région et du continent. Les études du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et celles du Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (Africa Infrastructure Country Diagnostic-AICD) ont montré que certains pays de la sous-région sont à la traîne en termes de couverture en infrastructures pour, entre autres, raisons de difficultés de mobilisation du financement nécessaire. Le déficit d'infrastructures en Afrique compromet la croissance de l'ordre de 2 % par an<sup>2</sup>.

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont, par ailleurs, les premières victimes du changement climatique. Compte tenu de la faiblesse de leurs revenus, ils éprouvent des difficultés à financer les mesures d'adaptation qui s'imposent et le changement climatique représente un coût additionnel au développement. Le changement climatique crée de nouveaux besoins de financement qui amplifient les déficits déjà existants.

Depuis la Conférence de Monterrey, les options de financement de développement du continent se sont considérablement étoffées. Les investissements de portefeuille en faveur de l'Afrique ont progressé alors que le poids relatif de l'aide bilatérale des pays de l'OCDE s'est considérablement allégé dans un contexte où la coopération Sud-Sud continue de croître rapidement.

La position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015 établit le financement du développement à partir de sources nationales<sup>3</sup> comme priorité pour les gouvernements. Le financement innovant, considéré comme l'une des solutions les plus prometteuses au problème des besoins de développement de l'Afrique, offre des fonds supplémentaires, par le biais de l'exploitation d'un potentiel inexploré et la mobilisation de moyens non traditionnels pour réunir les

---

1 Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations Unies pour le développement (2014), Perspectives économiques en Afrique 2014, Afrique de l'Ouest, 2014, [www.africaneconomicoutlook.org/fr](http://www.africaneconomicoutlook.org/fr).

2 Septième Conférence des ministres africains de l'intégration (COMAI VII), Programme pour le développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) : combler le déficit en infrastructures en Afrique pour accélérer l'intégration régionale, 14-18 juillet 2014, Swaziland (COMAI VII, 2014).

3 CEA-UA, Réunion du Comité d'experts, 5ème Conférence ministérielle conjointe annuelle des Ministres de l'Economie et des Finances de l'UA et des Ministres africains des finances, du plan et du développement économique de la Commission économique des nations unies pour l'Afrique (CEA), Financement du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), Addis-Abeba, 22 – 25 mars 2012.

---

fonds pour le développement. Il apporte une réponse aux défauts et à la baisse de l'aide publique au développement traditionnelle<sup>4</sup>.

Les nouvelles tendances en matière de financement du développement en Afrique de l'Ouest vont de l'incitation à l'investissement direct par le secteur privé, aussi bien étranger que local, à la promotion des diverses formes de partenariat public-privé, ainsi que le développement des formes innovantes de mobilisation de ressources, y compris les émissions d'emprunts obligataires sur le marché financier national, régional et international, la mobilisation des fonds d'investissement et le recours aux banques de développement. Les marchés locaux de capitaux jouent un rôle important. Ce rôle consiste en des prêts consentis par des banques commerciales, certaines émissions d'obligations de sociétés et d'actions, ainsi que l'intervention d'investisseurs institutionnels, notamment les fonds de pension et les compagnies d'assurance.

Les mécanismes de financement innovants font face à certains défis qui ont pour noms, le coût des transactions et les nombreux obstacles administratifs auxquels est confrontée la mise en œuvre des mécanismes de financement. Ces derniers doivent être évalués aux fins d'établir les modalités d'un instrument y relatif pour plus d'efficacité, de fiabilité et d'économies d'échelle.

Les mécanismes de financement innovants de marché doivent être régulés par la puissance publique afin d'éviter qu'ils engendrent des effets indésirables. Leur mise en œuvre réussie dépendra, d'une part, de la qualité de l'intermédiation financière au niveau sous-régional et, de l'autre, elle exigera la définition de cadres institutionnels et réglementaires adaptés. Dans de nombreux pays ouest-africains, le cadre institutionnel, juridique et réglementaire est à la fois incomplet et imprécis, notamment sur l'encadrement, les modalités de suivi, de révision et de contrôle des différentes formes de partenariat public-privé. L'application de ces textes se heurte à un problème d'interface avec les codes des marchés publics et délégations de service public en vigueur. Au même moment, l'imbrication des textes est souvent source de confusion<sup>5</sup>.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce rapport sur « Les financements innovants en Afrique de l'Ouest : état des lieux, contraintes et facteurs de succès ». L'objectif principal du rapport est d'identifier les défis et opportunités liés au financement de la transformation structurelle en Afrique de l'Ouest afin de mettre en évidence le rôle que peuvent jouer les mécanismes de financement innovants dans cette démarche.

De façon spécifique, le rapport se propose de :

---

<sup>4</sup> République française, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie- Commissariat général au développement durable, Les mécanismes de financement innovants, Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, février 2013, [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr).

<sup>5</sup> BOAD, Étude sur l'harmonisation du cadre institutionnel et réglementaire du financement privé des infrastructures dans les pays de l'UEMOA pour un opérateur privé ; cette étude gagnerait en clarification, Nodalis Conseil, 2014.



- 
- i. Quantifier les déficits et besoins en financement ;
  - ii. Répertorier les sources et acteurs à travers une étude succincte des offres et demandes des ressources financières du développement ;
  - iii. Analyser les possibilités de mobilisation des ressources domestiques dans la sous-région en quantifiant les opportunités financières, les sources éventuelles et les défis liés aux différentes possibilités;
  - iv. Faire l'inventaire des options des mécanismes de financement innovants qui s'offrent à l'Afrique de l'Ouest ainsi que celles actuellement adoptées, leurs forces, faiblesses, opportunités et menaces et juger de leur adaptabilité à l'environnement de la sous-région;
  - v. Analyser, à partir de cas concrets, les différentes contraintes et divers défis liés aux mécanismes de financement innovants ainsi que les difficultés liées à l'optimisation de leur contribution à la transformation structurelle des économies de la sous-région;
  - vi. Débattre des facteurs de succès et critères de sélection des mécanismes de financement innovants en Afrique de l'Ouest ainsi que les conditions préalables pour leur contribution optimale au processus de transformation structurelle des économies ouest africaines;
  - vii. Faire des recommandations politiques pertinentes pour renforcer le développement des mécanismes de financement innovants et optimiser leur contribution à la transformation structurelle des économies, en se basant aussi bien sur des expériences concrètes réussies et échecs en Afrique de l'Ouest et ailleurs.

La suite du document est organisée comme suit : la section 2 présente les sources majeures et défis du financement en Afrique de l'Ouest et la section 3 porte sur la problématique de la mobilisation des ressources domestiques. Les sections 4, 5 et 6 font un exposé des études de cas de quelques pays de la zone. La section 7 traite des politiques d'optimisation des apports financiers innovants. Les principales conclusions sont présentées à la section 8.

---

## II. Les performances macroéconomiques et les besoins en infrastructures en Afrique de l'Ouest

La croissance vigoureuse de l'Afrique de l'Ouest devrait intensifier la demande d'infrastructures. Pour mieux apprécier les besoins, cette section décrit la performance macroéconomique des pays de l'Afrique. Elle s'attarde sur la modification dans la structure et les modèles de consommation dans les pays ; ce qui fait naître les nouveaux besoins en infrastructures.

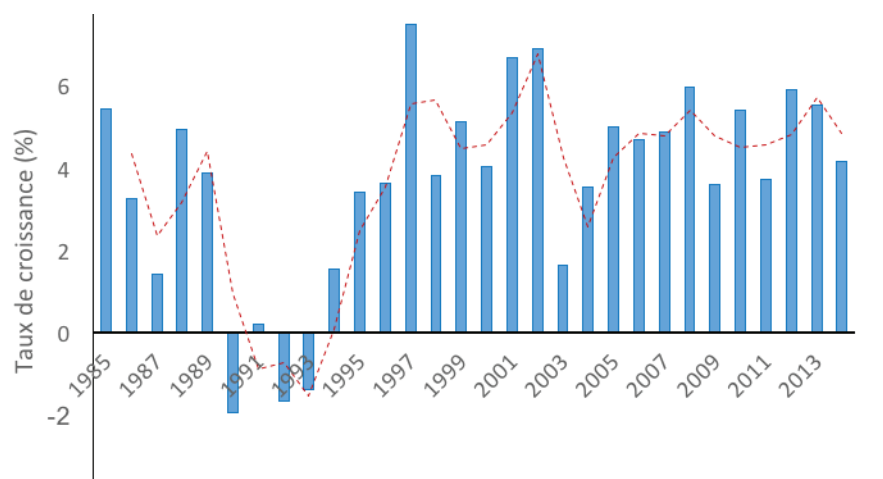
### 1. Évolutions économiques récentes

La croissance en Afrique reste forte malgré la reprise timide des économies des pays développés après la crise de 2007. Selon les prévisions récentes de croissance au niveau mondial, effectuées par le Fonds monétaire international (FMI, 2016), la croissance du PIB de l'Afrique au Sud du Sahara devrait se situer à 3,5 %, 4 % et 4,7 % respectivement en 2015, 2016 et 2017. En dépit de la maladie à virus Ebola, l'Afrique de l'Ouest a réalisé une croissance de 6 % en 2014 et devrait continuer d'être l'une des sous-régions les plus vigoureuses de l'Afrique entre 2016 et 2020. Le Graphique 1 donne l'évolution du taux de croissance moyen de la CEDEAO depuis 1985. On peut y constater que depuis 2005, le taux de croissance moyen reste autour de 4 %. Le taux de croissance est positif, dans la plupart des pays, à l'exception d'un ou deux pays suivant les années. Par exemple, en 2011, la Côte d'Ivoire a enregistré un taux de croissance de -4 %. Le taux de croissance en Sierra Leone également soutenu un peu plus de 10 ans.

La croissance en Afrique est soutenue par des facteurs externes et internes. Au niveau international, la croissance est tirée par une demande soutenue de matières premières, sous l'impulsion essentielle de la Chine et d'autres pays émergents, et un accroissement des prix.

L'augmentation des cours des matières premières notamment le pétrole a profité aux pays producteurs. Toutefois, la baisse actuelle des prix du pétrole, qui semble durable, devrait entraîner un ralentissement assez prononcé de ces économies notamment le Nigéria. En effet, la baisse des recettes d'exportation et des ajustements budgétaires qui s'en suivent ont des conséquences négatives sur l'économie réelle (FMI, 2016) : au Nigéria, les prévisions laissent entrevoir une croissance de 3 % en 2015, 4,1% en 2016 et 4,2 % en 2017, bien loin des 7 % projetés avant que les cours du pétrole ne commencent à chuter. Au niveau interne, on peut citer la stabilité politique de plusieurs pays, la mise en œuvre de politiques économiques optimales et un accroissement de la demande intérieure. Certains pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo) figurent en 2014 parmi les 10 pays ayant initié des réformes majeures en vue d'améliorer le climat des affaires au monde. La demande intérieure, quant à elle, est tirée par la consommation privée et les investissements publics d'infrastructures.

**Graphique 1 : Évolution du taux de croissance moyen de la CEDEAO (en pourcentage), 1985-2014**



Source : CNUCED-STAT (2015), nos calculs.

## 2. Consommation, objectifs de développement durable et nouveaux besoins de financement

### a. Augmentation de la consommation privée

La hausse de la consommation privée s'explique en grande partie par l'émergence d'une classe moyenne en Afrique. Même s'il existe de nombreux débats sur la composition de cette classe, des études (BAD 2011 ; BGG 2013 ; Standard Bank; FMI 2014) concluent à de nouvelles habitudes de consommation. Par exemple, les ménages des classes moyennes allouent une plus grande part de leur budget à l'éducation, la santé, les services d'assurance et services financiers. En outre, ces ménages expriment une préférence pour les biens et services durables : habillement, automobiles, produits électroniques (télévision et téléphone), assurance et services de santé. Ce changement dans le comportement de consommation des populations africaines et la hausse continue de leur pouvoir d'achat suggère une demande potentielle de nouveaux biens et produits. Cette demande fait naître des besoins en termes d'infrastructures économiques (routes, ponts, aéroports, électricité, etc.) et sociales (écoles, hôpitaux, etc.).

Ces «nouveaux» besoins des classes moyennes renforcent la question de financement des investissements publics d'infrastructure<sup>6</sup>. Selon la Banque mondiale, les besoins annuels d'infrastructures en Afrique sont estimés à 93 milliards de dollars des États-Unis, soit 15 % du PIB africain. Le secteur public finance à hauteur d'environ 22,5 milliards de dollars des États-Unis par an les investissements dans les infrastructures. Le déficit en termes d'infrastructure se situe à environ 50 milliards de dollars des États-Unis par an. En outre, environ un tiers du déficit d'infrastructure peut être

<sup>6</sup> On n'exclut pas le fait que certaines infrastructures soient du ressort du secteur privé. Toutefois, l'accent est mis sur les infrastructures publiques telles que les routes, les centrales électriques, les hôpitaux, etc.

---

comblé par une optimisation opérationnelle, qui réduirait le déficit à 31 milliards de dollars des États-Unis, soit 5 % du PIB.

**b. Les défis du financement des ODD**

Les objectifs de développement durable (ODD) constituent un prolongement et un approfondissement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Définis au sommet de Rio+20, les ODD sont le fruit d'une collaboration entre les membres d'un groupe de représentants de plus de 70 pays. Cette approche intégrée a abouti à un consensus autour d'un document final adopté à l'Assemblée générale de l'ONU. Les 17 ODD sont les suivants :

- i) Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
- ii) Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, et promouvoir l'agriculture durable ;
- iii) Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge ;
- iv) Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage au long de la vie ;
- v) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- vi) Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ;
- vii) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
- viii) Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif, un travail décent pour tous ;
- ix) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- x) Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
- xi) Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- xii) Établir des modes de consommation et de production durables ;
- xiii) Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;

- 
- xiv) Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ;
  - xv) Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
  - xvi) Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes;
  - xvii) Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

L'Afrique de l'Ouest fait face à de nombreux défis malgré les taux de croissance élevés enregistrés au cours de la dernière décennie. Il s'agit notamment de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la stabilisation des recettes des matières premières agricoles et non agricoles, de la compétitivité des économies. Toutefois, l'un des déterminants majeurs de cette compétitivité demeure le développement des différents types d'infrastructures. La zone CEDEAO reste confrontée à un manque d'infrastructures. Estimé à environ 50 milliards de dollars des États-Unis par an, le déficit en infrastructures fait perdre à l'ensemble de l'Afrique une croissance de l'ordre de 2 %. Un tiers du déficit en infrastructures peut être comblé par une optimisation opérationnelle qui réduirait le déficit à 31 milliards de dollars des États-Unis, soit 5 % du PIB.

Le financement des ODD est crucial pour l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030. Le coût d'éradication de la pauvreté (objectif 1) serait de l'ordre de 66 milliards de dollars des États-Unis par an selon le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. D'une façon globale, il apparaît difficile d'estimer le financement nécessaire à l'atteinte de chacun de ses objectifs. C'est pourquoi des travaux se sont concentrés sur les modes de financement, plutôt que sur le montant. Les principaux mécanismes envisagés sont la mobilisation de ressources domestiques et celles du secteur privé à travers des mécanismes innovants.

Le développement d'infrastructures est crucial pour assurer de meilleures performances économiques et sociales dans l'espace CEDEAO, à travers une amélioration de la productivité du secteur privé ainsi qu'une génération d'externalités positives favorables à la performance économique. Le développement d'infrastructures représente un vecteur de transformation structurelle, source majeure du développement économique et social. L'Afrique de l'Ouest doit alors rechercher de nouveaux mécanismes complémentaires aux modes traditionnels pour le financement de ses infrastructures afin d'accélérer les transformations structurelles.

---

### III. Essoufflement des mécanismes de financement traditionnels

Les pays d'Afrique de l'Ouest ont expérimenté de nombreux mécanismes pour le financement de leur développement. Il s'agit principalement de l'aide publique au développement, de la dette publique extérieure et de l'investissement direct étranger. Toutefois, ces modes de financement connaissent des limites en raison du ralentissement de la croissance mondiale. En effet, l'aide devient davantage imprévisible, et l'investissement direct étranger semble essoufflé en plus d'une polarisation sectorielle prononcée. Dans le même temps, la dette emprunte une tendance haussière et tend à être insoutenable à moyen et long termes.

#### 1. Aide publique au développement : fatigue et imprédictibilité

L'aide publique au développement (APD) est une forme de financement basée sur des accords bilatéraux ou multilatéraux n'incluant pas, en général, de remboursement ou de taux d'intérêt exorbitant. Les pays d'Afrique subsaharienne reçoivent la part la plus importante de l'APD mondiale. Cette part se chiffrait en 2010 à environ 44 % de l'APD mondiale (Tableau 1). Les pays de la CEDEAO reçoivent 26 % de cette aide, soit un peu plus du quart de l'aide totale. Bien que l'APD ait augmenté sous l'impulsion des pays non membres du Comité d'aide au développement (CAD)<sup>7</sup> au cours de ces dernières années, il convient de noter qu'elle a été affectée par les récentes crises économiques mondiales, qui ont fragilisé les économies européennes. Le Tableau 2 montre que l'APD baisse chaque année dans un peu plus de la moitié des pays de la CEDEAO. Cette baisse est plus accentuée en 2013 et 2014. En effet, l'APD a baissé dans neuf et huit pays respectivement en 2013 et 2014. Au cours de ces deux années, cette baisse a oscillé entre 53,1 % (Côte d'Ivoire, 2014) et 3 % (Nigéria, 2014). En termes absolus<sup>8</sup>, la baisse de l'APD se chiffre à 1,44 et 0,35 milliard de dollars des États-Unis pour la Côte d'Ivoire respectivement en 2013 et 2014. Pour le Nigéria, la baisse absolue est de 77 millions de dollars des États-Unis.

En dépit de la baisse de l'APD dans la plupart des pays de la zone, le Sierra Léone et la Guinée continuent de recevoir de façon soutenue des aides de la part des bailleurs. Pourtant, il y a une décélération<sup>9</sup> du flux d'aide au fil des années dans ces pays. Par exemple, pour la Guinée, le taux de croissance passe de 70 % (2012) à 38 % (2013) et 18,9 % (2014).

---

<sup>7</sup> Les pays non-membres du CAD qui contribuent fortement à l'APD au profit des pays africains sont: l'Arabie Saoudite, la Croatie, Chypre, les Émirats arabes unis (EAU), l'Estonie, la Hongrie, Israël, le Koweït, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie, la Russie, le Thaïlande et la Turquie.

<sup>8</sup> Ces chiffres sont en millions de dollars des États-Unis constant, base 2013.

<sup>9</sup> Le terme décélération traduit une baisse du taux de croissance.

**Tableau 1 : Répartition par Région des APD nettes reçues (% PIB) en 1990, 2000 et 2010.**

Espace Régional	1990	2000	2010
Petits États des Caraïbes	1,21	0,58	0,59
Asie de l'Est et Pacifique	14,78	21,22	9,75
Europe et Asie centrale	2,62	11,07	7,26
Amérique latine et Caraïbes	9,45	11,81	10,14
Afrique du Nord et Moyen-Orient (tous niveaux de revenu)	25,68	11,93	12,07
Amérique du Nord	0,08	0	0
Petits États insulaires du Pacifique	0,48	1,01	1,01
Asie du Sud	11,47	10,20	15,22
Afrique subsaharienne	34,23	32,18	43,97
dont CEDEAO			26

*Source* : Données de la Banque mondiale.

En définitive, l'APD est en perpétuelle baisse dans la plupart des pays de la CEDEAO. Cette tendance s'est poursuivie en 2015 et devrait se maintenir en 2016 et 2017 surtout que les principaux contributeurs abandonnent progressivement les dons au profit des prêts concessionnels. L'APD devient dès lors une source de financement instable ou « imprévisible ».

**Tableau 2 : Taux de croissance annuelle de l'aide publique totale dans les pays de la CEDEAO (en pourcentage), 2005-2014**

	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Bénin	29,96	-13,91	2,47	-7,20	-22,13	27,12	-9,56
Burkina Faso	-44,88	5,34	-2,93	-11,75	20,32	-9,76	6,84
Cabo Verde	-24,39	9,99	70,87	-28,11	5,52	-4,46	-5,87
Côte d'Ivoire	-13,32	-43,65	-64,56	62,21	92,42	-53,12	-27,83
Gambie	52,97	-3,46	-7,62	6,62	6,60	-17,42	-14,36
Ghana	2,51	-18,94	6,30	1,07	1,18	-26,21	-15,82
Guinée	-33,48	-30,26	4,26	-10,76	70,15	38,01	18,89
Guinée-Bissau	70,39	-15,82	-13,31	-9,38	-31,19	30,32	4,86
Liberia	-24,34	1,25	168,75	-48,39	-23,71	-6,78	39,21
Mali	-11,86	18,80	9,89	9,97	-19,15	37,95	-11,73
Niger	19,00	-6,50	59,76	-17,73	43,18	-12,29	14,82
Nigéria	16,92	965,81	23,17	-18,63	9,49	30,81	-3,09
Sénégal	-13,99	-36,08	-8,52	6,94	5,59	-8,53	11,34
Sierra Leone	150,61	-12,40	3,39	-13,68	7,01	0,81	97,65
Togo	8,66	22,82	-21,14	26,42	-53,96	-8,38	-7,23
Nombre de pays (baisse)	7	9	6	9	5	9	8

*Note* : les éléments grisés sont les taux négatifs (baisse de l'APD). La dernière ligne compte le nombre de pays dans lesquels l'APD a baissé.

*Source* : BAD/OCDE/PNUD (2015), perspectives économiques en Afrique 2015.

---

## 2. IDE : polarisation sectorielle et tendances en Afrique de l'Ouest

Les investissements directs étrangers (IDE) correspondent aux différentes opérations financières destinées à agir sur le fonctionnement et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison mère (multinationale). Ainsi, les IDE désignent un transfert d'actifs corporels et incorporels d'un pays à un autre, à des fins de production de richesse sous le contrôle total ou partiel du propriétaire des actifs. Selon la CNUCED, l'investissement sera considéré direct et étranger lorsqu'un investisseur basé dans un pays (le pays d'origine) acquiert un actif dans un autre pays (pays d'accueil) avec l'intention de le gérer. Sous cet angle, on peut distinguer trois types d'IDE : la participation au capital (fusions, acquisitions) et les créations de nouvelles installations (dites green fields), le réinvestissement des bénéfices et autres flux de capitaux (emprunts et prêts à court ou long terme réalisés entre la société mère et sa filiale). Dans le cas de la participation au capital, la contribution au capital devra être au minimum de 10 % pour que l'on puisse parler d'IDE.

Pour les pays en développement, les économies émergentes et les pays en transition, les IDE sont devenus une source de plus en plus importante de développement économique. Ce recours de financement présenterait beaucoup d'avantages. En effet, les IDE seraient une alternative viable au marché des capitaux dans la mesure où ils sont une source d'investissement international moins volatile pour les pays hôtes que les autres formes d'investissement<sup>10</sup>. Par ailleurs, le réinvestissement des bénéfices des IDE dans le pays d'accueil apporte de nouveaux modes de gestion, de nouvelles compétences en matière d'organisation et d'accès au marché international. Il procure une gamme variée de produits aux résidents. Les IDE accroissent également la productivité et ceci constitue un bénéfice pour les autres acteurs du système productif national et certains agents économiques dans la mesure où il n'est pas totalement approprié pour l'investisseur étranger. Les travailleurs domestiques en bénéficieront en termes de salaires réels plus élevés ; les ménages domestiques, en termes de prix plus faibles et le gouvernement, en termes de revenus fiscaux plus élevés.

Les IDE favorisent également le transfert de technologies de production vers les pays en développement. Ainsi, son impact sur la croissance économique serait plus important que celui de l'investissement privé domestique. Les IDE soutiennent généralement la création d'emplois, l'amélioration de la productivité et les transferts de compétence et de technologie. À terme, ils poussent indirectement à l'élévation des salaires. Ils favorisent aussi l'essor des exportations. En outre, les IDE génèrent des recettes fiscales et, à travers elles, peuvent contribuer à la mise en œuvre de politique sociale en faveur des catégories de populations absentes du marché de la consommation. Les IDE permettent enfin aux pays concernés d'intégrer davantage l'économie mondiale à travers un gain de compétitivité dans les produits fournis.

Les entreprises multinationales sont devenues l'un des principaux moteurs de l'économie mondiale et leur importance ne cesse de croître sur tous les continents. L'influence accrue des multinationales originaires de la zone OCDE dans les pays en

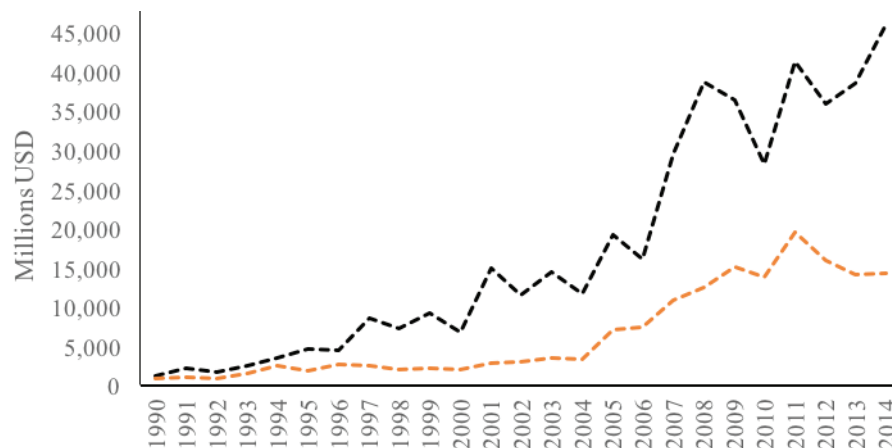
---

<sup>10</sup> Dembélé (2008).



développement est particulièrement frappante. Aujourd'hui, les pays en développement représentent près d'un tiers de l'encours total des entrées d'investissements directs étrangers (IDE), contre un peu plus d'un cinquième en 1990. L'augmentation des IDE à partir des années 1990 en Afrique subsaharienne, et en particulier dans les pays de la CEDEAO (Graphique 2), et dans les économies émergentes est la conséquence des avantages réels et escomptés qu'ils présentent en termes de création d'emplois de qualité et d'introduction de techniques modernes de production et de gestion. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreux gouvernements ont mis en place des politiques destinées à attirer les investissements directs de l'étranger<sup>11</sup>.

**Graphique 2 : Évolution des IDE en Afrique Subsaharienne et dans les pays de la CEDEAO, 1990-2014**



*Source* : Banque mondiale (2015), Indicateurs de développement dans le monde.

L'investissement direct étranger (IDE) en Afrique de l'Ouest a été compromis par la crise financière et économique de 2007. Après plusieurs années de croissance soutenue, l'afflux d'investissement en Afrique de l'Ouest a chuté de près de 10 % entre 2008 et 2009, pour s'établir à 17 milliards de dollars des États-Unis en 2011 puis à 15 milliards de dollars États-Unis en 2012. Cette baisse s'est poursuivie en 2013 et 2014.

Le Tableau 3 montre que le Ghana et le Sénégal sont les deux principaux bénéficiaires des entrées des IDE dans l'espace CEDEAO. En 2014, ces deux pays, à eux seuls, représentaient 65 % du flux nets d'IDE entrant dans la zone. Au cours des quatre dernières années, le Ghana est devenu une destination prisée des IDE même si le flux net d'IDE dans ce pays reste inférieur à celui du Sénégal. La part des IDE destinée à ce pays est passée de 6 % (1995) à 27 % (2014). Ce constat relatif du Ghana reste vrai en Afrique (BAD, 2015).

<sup>11</sup> OCDE (2008), les entreprises multinationales favorisent-elles l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail?

Les flux d'IDE en provenance des pays de l'OCDE (contributeurs traditionnels) sont en baisse en Afrique. On note, en revanche, un flux plus important des capitaux chinois, indiens et africains. Entre 2009 et 2014, les capitaux africains ont permis de financer 19 % des projets en Afrique alors cette part était de 11 % sur la période 2003-2008.

**Tableau 3 : Flux nets entrants d'IDE dans les pays de la CEDEAO (millions de dollars des États-Unis), 1995-2014**

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014
Bénin	8,01	59,74	53,04	176,80	161,09	229,58	360,24	377,36
Burkina Faso	9,82	23,11	34,15	34,62	143,66	329,30	490,26	341,90
Cabo Verde	26,18	43,45	81,55	158,82	154,69	70,15	70,17	78,06
Côte d'Ivoire	211,76	234,70	311,92	338,94	301,58	330,28	407,47	462,04
Gambie	15	43,52	87,09	20,44	66,03	93,37	37,64	28,40
Ghana	106,50	114,90	144,97	2 527,36	3 237,39	3 293,43	3 226,33	3 356,99
Guinée	0,77	9,94	105	101,35	956,12	606,47	135,30	566
Guinée-Bissau	0,04	0,70	8	33,22	25,02	6,62	19,64	21,46
Libéria	4,60	20,80	82,81	449,96	785,30	984,60	1 061,27	302,00
Mali	111,39	82,44	223,80	405,90	556,15	397,87	307,85	198,93
Niger	14,42	8,44	30,29	940,32	1 065,79	841,28	719,13	768,99
Nigéria	1 271,05	1 309,67	4 978,26	6 098,96	8 914,89	7 127,38	5 608,46	4 693,83
Sénégal	35,06	62,94	44,59	266,11	338,22	276,18	311,28	342,65
Sierra Léone	7,29	38,88	90,70	238,40	950,50	225,10	144,10	439,90
Togo	32,05	41,47	76,99	85,83	711,09	121,52	183,55	292,09
CEDEAO	1 853,95	2 094,68	6 353,17	11 877,04	18 357,51	14 933,11	13 082,70	12 270,59

Source : CNUCED (2015), UNCTADStat.

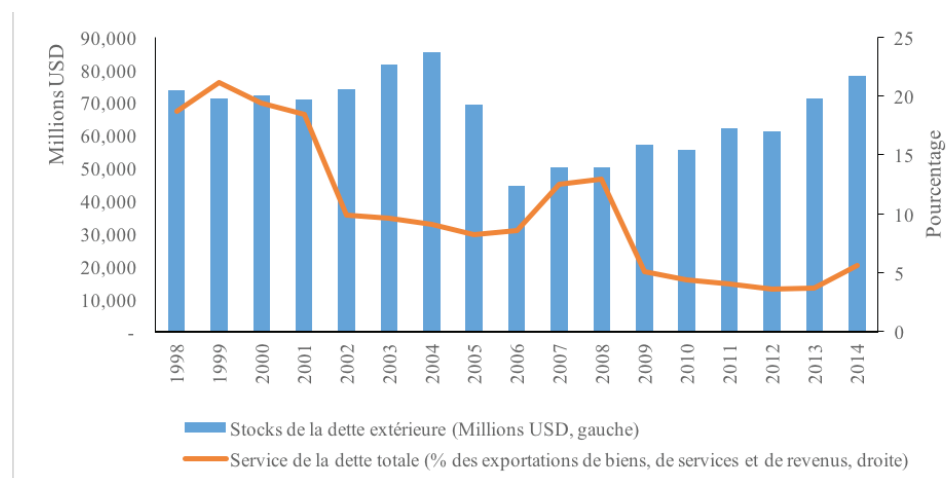
Les flux d'IDE vers l'Afrique de l'Ouest sont principalement affectés aux secteurs des ressources naturelles (pétrole et gaz, or, minerai de fer, magnésium, bois) et à destination des pays riches en ces ressources. En 2013-2014, l'essentiel des investissements est allé aux pays producteurs de pétrole en Afrique de l'Ouest. Outre ces secteurs traditionnels, les IDE sont désormais orientés vers les secteurs des services (nouvelles technologies, vente de détail) et l'agro-industrie. Au Ghana, par exemple, les IDE sont principalement alloués aux technologies de l'information et de la communication et à la vente de détail (FMI, 2014). Les capitaux chinois sont investis dans les secteurs du transport, de la construction et de l'habillement.

### 3. De la dette et sa soutenabilité : des limites de la sous-région

Le stock de la dette des États membres de la CEDEAO est l'un des plus élevés en Afrique subsaharienne. Avant 2005, la dette de la zone était nettement en dessous de 80,0 milliards de dollars des États-Unis avant de se stabiliser à un peu plus de 50 milliards de dollars des États-Unis en 2012 (Graphique 3). La part de la dette

dans les exportations, quant à elle, décroît de 18 % en 1998 à moins de 5 % en 2012. Cette baisse du stock de la dette est imputable à l'atteinte (ou dépassement) du point d'achèvement de l'initiative pays pauvre très endetté (PPTTE) de la quasi-totalité des pays (12 sur 15) de la zone, étant donné les problèmes de solvabilité qui se posaient. Ces pays sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Sierra Leone et le Togo. Même si ces initiatives ne sont pas des mécanismes de conversion de la dette, comme par exemple la Debt2Health, elles visent à réorienter les fonds devant être alloués au service de la dette à des programmes de lutte contre la pauvreté. En plus de ces initiatives, certains pays de la zone ont bénéficié de programme d'allègement de dette à l'exemple de la Côte d'Ivoire.

**Graphique 3 : Évolution du stock et du service de dette de la CEDEAO**



Source : Banque mondiale (2015).

## 4. Des besoins de financement en infrastructures en Afrique de l'Ouest

L'étude diagnostique par pays de l'infrastructure sur le continent<sup>12</sup>, indique que les besoins en infrastructures de l'Afrique subsaharienne dépasseraient les 93 milliards de dollars des États-Unis par an au cours des dix prochaines années<sup>13</sup>. À ce jour, moins de la moitié de cette somme est disponible. Ainsi, il existe un déficit de financement de plus de 50 milliards de dollars des États-Unis. Par ailleurs, le programme d'actions prioritaires (PAP), adopté dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), estime les besoins de financements des infrastructures prioritaires sur la période 2012-2020 à 68 milliards de dollars des États-Unis. Au regard de l'envergure des investissements requis et dans un contexte de tension des finances publiques des États, il est nécessaire de mettre en œuvre des réformes au niveau interne de manière à accroître le niveau de ressources domestiques et de s'appuyer sur des modes de financements innovants.

<sup>12</sup> AICD, 2009. Africa Infrastructure Country Diagnostic

<sup>13</sup> Si l'on tient compte de la période au cours de laquelle s'est déroulée, l'étude, cette évaluation pourrait être valide jusqu'en 2019.

## IV. La mobilisation des ressources domestiques

La mobilisation des ressources domestiques demeure une problématique essentielle des pays de l'Afrique de l'Ouest. En effet, malgré les progrès obtenus en matière de mobilisation de ressources intérieures, les pays africains et notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest se heurtent toujours à d'immenses difficultés pour lever davantage d'impôts de qualité (BAD, 2015). Les flux financiers illicites quittant l'Afrique constituent l'un des grands obstacles, surtout que leur montant est parfois supérieur à la totalité des apports d'aide et des investissements. En marge de ces flux, d'importantes ressources ne sont pas mobilisées en raison des exonérations accordées à certaines entreprises. Cette section revient sur ces problèmes qui se posent aux pays d'Afrique de l'Ouest lorsqu'il s'agit de la mobilisation des ressources intérieures.

### 1. Élargir l'assiette des recettes fiscales

Malgré les efforts consentis par certains pays en matière de fiscalité, les recettes issues des impôts et taxes sont insuffisantes pour couvrir les besoins de financement. À l'exception du Nigéria, tous les pays de la CEDEAO enregistrent un solde global déficitaire en 2012 (Tableau 4). En 2014, les opérations financières des États se sont globalement traduites par une légère augmentation (en pourcentage) du déficit global qui a atteint près de 10,9 % du PIB pour le Ghana et 10 % pour la Gambie.

**Tableau 4 : Recettes, dépenses et déficits budgétaires des pays de la CEDEAO en pourcentage du PIB, 2012-2014**

Pays	2012			2013			2014		
	RT*	DP	SG	RT	DP	SG	RT	DP	SG
Bénin	18,8	21	-0,3	19,4	22,4	-2,1	18,2	21,8	-2,5
Burkina Faso	17,5	25,5	-3,1	18,5	27,8	-3,9	17,3	23,3	-1,9
Cabo Verde	21,6	34,7	-10,3	22,2	33,6	-8,9	21,3	30,3	-7,4
Côte d'Ivoire	18,4	22,1	-3,1	18,5	22,1	-2,2	18,6	23,2	-2,3
Gambie	16,4	29,1	-4,4	16,3	27,1	-8,5	18,7	32,4	-10
Ghana	17	30,7	-12,2	16,3	27,8	-11,1	17,7	29,3	-10,9
Guinée	20,1	26,1	-3,3	18,4	25,1	-5,2	17,9	26,1	-4,1
Guinée Bissau	9,1	13,7	-2,2	8,1	13,4	-4,8	12	22,4	-1,4
Libéria	26	30,1	-1,6	25	32,8	-4,7	23,5	32,3	-3,5
Mali	17,1	18,5	-1,1	17,3	23,5	-2,8	17,6	23,8	-3,5
Niger	15,2	22,3	-1,1	17	27,8	-2,6	18	31,9	-8,3
Nigéria	14,3	14	0,3	11	13,4	-2,3	10,5	12,5	-2
Sénégal	20,5	28,5	-5,2	19,9	27,9	-5,5	21	29,2	-4,9
Sierra Leone	11,4	20,4	-5,2	10,7	15,6	-2,4	9,9	17,9	-3,6
Togo	17,6	26,4	-7,2	18	25,5	-4,6	17,7	24,6	-4,9

\*RT : Recettes totales, hors dons - DP : Dépenses publiques - SG : Solde global, dons compris

Source : FMI, 2015. Perspectives économiques régionales.

En outre, les recettes totales (hors dons) ont peu progressé durant les trois dernières années. Les recettes fiscales des pays de la zone proviennent en grande partie de l'exploitation des ressources naturelles et des produits agricoles. On comprend dès lors que les impôts du Nigéria soient plus importants (environ 29 % sur la période 2012-2014) dans l'espace CEDEAO<sup>14</sup>.

Face à l'insuffisance des recettes fiscales pour financer les infrastructures et les nouveaux besoins en investissement, les autorités chargées de la gestion budgétaire consentent des efforts pour rationaliser les dépenses publiques. Ils peuvent aussi emprunter pour financer le déficit et élargir l'assiette fiscale pour accroître les impôts.

En ce qui concerne la rationalisation des dépenses publiques, il convient de noter que certains États font des efforts pour réduire la part des dépenses totales rapportée au PIB. En effet, on note une légère baisse des dépenses (en pourcentage du PIB) sur la période 2012-2014. Toutefois, cette baisse de la part des dépenses ne résorbe pas les déficits budgétaires qui se creusent de plus en plus dans la plupart des pays à l'exception du Ghana.

**Tableau 5 : TOFE réduit des pays de l'UEMOA (en milliards de francs CFA)**

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Recettes totales et dons</b>	<b>7083,28</b>	<b>7061,72</b>	<b>8552,66</b>	<b>9646,19</b>	<b>10251,63</b>
Recettes totales hors dons	6230,40	6133,52	7607,41	8294,05	8897,28
Recettes fiscales	5529,21	5479,70	6684,96	7293,51	7324,75
Recettes non-fiscales	592,69	475,79	760,82	892,26	911
Total des dons	852,87	928,20	945,25	1352,24	1354,35
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>8056,52</b>	<b>8408,71</b>	<b>9778,59</b>	<b>11074,14</b>	<b>11798,97</b>
Dépenses totales	7996,09	8322,32	9752,23	11079,39	11671,93
Dépenses courantes	5342,15	5585,22	6582,19	6902,31	7457,01
Autres dépenses	132,92	140,33	157,07	174,17	177,84
Prêts moins recouvrement	39,84	27,38	20,39	-35,41	-3,27
<b>Solde global hors dons</b>	<b>-1498,12</b>	<b>-1933,70</b>	<b>-1724,20</b>	<b>-2148,83</b>	<b>-2419,65</b>
<b>Solde global</b>	<b>-1013,74</b>	<b>-1392,30</b>	<b>-1308,12</b>	<b>-1434,90</b>	<b>-1542,85</b>
<b>Financement</b>	<b>1 545,98</b>	<b>1 508,79</b>	<b>1 181,80</b>	<b>1 238,82</b>	<b>1 958,64</b>
Financement extérieur	1 163,60	1 217,40	920,73	654,62	1 521,57
Financement intérieur	382,38	291,39	261,07	584,20	437,06

Source : BCEAO, nos calculs.

La persistance des déficits pose la question des besoins de financement des États. Dans la plupart des cas, les pays sont obligés de se tourner vers l'extérieur. Le Tableau 5 indique qu'un peu plus de 75 % du financement des pays de l'UEMOA provient de régions extérieures à l'Union. Le ratio entre le solde global (dons y compris) et le PIB nominal qui est doit être supérieur ou égal à -3 % a fluctué entre -3,1 % (2012) et -3,2 % (2014).

<sup>14</sup> Le Nigéria fait partie des six pays en Afrique dont le total des impôts est évalué à 70 % du PIB africain en 2013 (BAD, 2015). Les autres pays sont l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Lybie, l'Angola et l'Égypte.

---

## 2. Rationaliser les exonérations fiscales

Une exonération est une dispense de paiement d'impôt, de taxe ou de droit sous certaines conditions définies dans le cadre de la loi. Les exonérations sont accordées aux personnes, aux entreprises et à certains organismes et corps diplomatiques. L'importance des exonérations dans les pays de la CEDEAO contribue à réduire la matière imposable d'une part et affecte le rendement fiscal de l'autre. En effet, une baisse d'un point de pourcentage du taux d'imposition des entreprises entraîne globalement une réduction de 3,7 points de pourcentage de la base d'imposition des sociétés dans un pays donné dans le court terme<sup>15</sup>. Ces exonérations sont davantage dommageables pour les économies de la CEDEAO surtout lorsqu'elles sont accordées, en majorité, aux entreprises qui exercent dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie. Les pays de la CEDEAO tirent une partie essentielle de leurs ressources de la vente des produits agricoles et industrielle (le Nigéria par exemple).

À priori, l'on peut avancer que les exonérations fiscales sont un facteur d'attrait des capitaux étrangers. Toutefois, selon une étude réalisée par Van Parys et al. (2010), ces modifications dans la taxation des entreprises n'influencent pas significativement les flux d'IDE ou la formation de capital fixe alors que ces dernières érodent la base fiscale.

Un autre rapport <sup>16</sup> souligne que les pays d'Afrique de l'Ouest perdent en moyenne 9,6 milliards de dollars des États-Unis de recettes fiscales chaque année en raison des exonérations. En outre, malgré les politiques particulières d'exonérations mises en place au Nigéria, au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, ces dernières ont eu peu d'effet sur les investissements étrangers. La perte est plus importante au Nigéria et au Ghana.

## 3. Lutter contre la fraude fiscale

La lutte contre la fraude fiscale est un enjeu majeur de souveraineté et de redressement des comptes publics pour les pays membres de la zone CEDEAO. Elle représente une condition essentielle pour faire respecter le principe d'égalité devant l'impôt. En effet, la fraude fiscale porte atteinte, d'une part à la solidarité au sein d'un pays en faisant reposer l'impôt sur les seuls contribuables qui respectent leurs obligations fiscales et, d'autre part, aux conditions d'une concurrence loyale entre les entreprises.

Dans ses colonnes du 13 juillet 2015, le journal Libération (AFP-13 juillet 2015) mentionne que la fraude fiscale a fait perdre 210 milliards de dollars des États-Unis à la CEDEAO entre 2002 et 2011. Même si l'on ne dispose pas de données chiffrées sur cette question, cette perte avancée précédemment est de loin supérieure au montant de l'aide publique reçue par de nombreux pays de la zone.

---

<sup>15</sup> Ces chiffres sont issus d'un rapport publié en 2015 par OSIWA.

<sup>16</sup> ActionAid and Tax Justice Network Africa Report.

---

## 4. Lutter contre les fuites illicites de capitaux

La lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest nécessite des entrées nettes de capitaux pour les investissements dans les infrastructures, le secteur social, les activités de production, etc. en raison de la faiblesse des ressources domestiques disponibles. Si cette assistance financière joue un rôle conséquent, d'autres mouvements de capitaux à destination ou en provenance des pays en voie de développement sont bien plus importants, tant par leur nombre que par leur ampleur. On peut citer parmi ces flux la fuite de capitaux qui constitue l'un des principaux obstacles au développement des pays d'Afrique de l'Ouest, à la fois en raison de l'importance des montants concernés, mais aussi parce qu'elle mine les structures des États et l'application d'une bonne gouvernance.

La fuite de capitaux dans la CEDEAO comprend des flux financiers importants, licites ou illicites à destination de pays hors de la zone. Plusieurs facteurs sont à l'origine d'un tel phénomène parmi lesquels l'instabilité politique ou économique et le retour sur investissement supérieur dans le reste du monde, les malversations économiques (détournement de fonds). Quels que soient les facteurs mis en évidence, ces fuites affectent le développement humain parce qu'elles réduisent les ressources du pays d'origine et ce, par le biais de plusieurs canaux.

Le premier canal est lié à l'endettement. On observe, en effet, un lien étroit entre ces flux de capitaux et l'endettement. Pour chaque dollar de dette extérieure de l'Afrique, plus de 50 centimes quittent le pays la même année, sous forme de capitaux enfuis (Ndikumana et Boyce, 2011). En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, le remboursement de cette dette publique réduit les capacités des pays à accroître leurs dépenses de santé, d'éducation et d'infrastructures. La fuite de capitaux aggrave aussi les inégalités. Les populations bénéficiaires sont les élites qui trichent sur la valorisation des importations et des exportations ou ceux qui ont les moyens de s'approprier illégalement des ressources pour les transférer à l'étranger. Pratiquement, tous les acteurs de cette forme d'évasion appartiennent aux 10 %, l'élite la plus riche de la population (Ngaruko, 2012).

Le deuxième canal intéressant à mettre en avant est l'investissement à travers lequel la fuite de capitaux affecte le développement humain. Si ces sommes étaient épargnées et investies dans l'économie nationale du pays d'origine, elles feraient progresser le revenu par habitant et contribueraient à lutter contre la pauvreté. Par exemple, cela aurait représenté un investissement supplémentaire de 10,7 milliards de dollars des États-Unis par an au Nigéria sur la période 2000-2008 (Fofack et Ndikumana, 2010). La fuite des capitaux aurait représenté 45,1 milliards de dollars des États-Unis en Côte d'Ivoire sur la période 1970-2008, ce qui situe ce pays à la troisième place des pays d'Afrique subsaharienne à mouvements de capitaux les plus élevés (Ndikumana et Boyce, 2011). Le Tableau 6 donne l'évolution de la fuite des capitaux dans quelques pays entre 2000 et 2009. On peut constater que les flux sont plus importants en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria. Le cumul des fuites de capitaux depuis 1970 atteint environ 273 milliards de dollars des États-Unis.

**Tableau 6 : Évolution de la fuite des capitaux (milliards de dollars des États-Unis)**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Burkina Faso	-0,10	-0,05	-0,13	0,46	-0,20	-0,31	-0,32	-0,05	0,15	0,18
Côte d'Ivoire	3,63	-0,68	1,34	3,27	-0,06	3,28	0,49	0,98	-1,12	-2
Ghana	0,21	0,20	1,04	0,40	0,50	-0,91	0,75	0,73	1,45	0,68
Guinée	-0,06	-0,23	0,05	-0,05	-0,33	-0,73	-0,01	-0,13	0,03	-0,54
Niger	-0,01	-0,51	-0,53	-0,39						
Nigeria	0,52	3,36	2,72	13,11	9,81	29,26	24,31	26,91	37,99	29,03
Sénégal	0,15	-0,38	-0,77	-0,62						
Togo	-0,04	-0,26	-0,15							

*Source* : Ndikumana et Boyce, 2011.

La fuite illicite de capitaux est accentuée par l'instabilité politique due aux différents conflits intervenus dans la zone au cours des trois dernières décennies. Les guerres ont amplifié les trafics illicites de ressources naturelles, de matières premières agricoles telles que le cacao, mais également l'achat d'armes en faveur des milices paramilitaires et des forces de défense et de sécurité. Les pays d'Afrique de l'Ouest pourraient disposer davantage de ressources à investir dans leur développement si les gouvernements mettaient en place des mécanismes visant à limiter le phénomène de flux financiers illicites.



---

## V. Le recours aux mécanismes de financement innovants en Afrique de l'Ouest

Cette section est consacrée à l'expérience de certains pays en matière de recours à des financements innovants. Un financement innovant du développement représente un mécanisme destiné à lever des fonds pour le développement. Cet instrument est caractérisé par sa complémentarité par rapport à l'aide publique au développement, par sa prévisibilité et sa stabilité. Ces financements peuvent être mobilisés en complément des ressources budgétaires déjà allouées au développement et à la lutte contre le changement climatique. Il est étroitement lié à l'idée de bien public mondial et vise aussi à corriger les effets négatifs de la mondialisation. Les financements innovants font référence à des formes de taxation reposant sur une assiette peu ou pas taxée par manque de coordination internationale, ainsi qu'à d'autres mécanismes financiers (notamment des garanties d'emprunt et des mécanismes de marché). Ils s'appuient généralement sur des activités liées à la mondialisation comme le transport aérien et maritime ou les transactions financières par exemple.

### 1. La titrisation et canalisation des transferts des migrants

Les transferts officiels des fonds des migrants restent une des principales sources d'apports financiers internationaux à l'Afrique. Ils représentent environ 33 % de ces apports extérieurs depuis 2010 (BAD, 2015). En 2014, huit<sup>17</sup> pays de la CEDEAO faisaient partie des principaux bénéficiaires des transferts de fonds des migrants en Afrique.

Les transferts de fonds des migrants se distinguent particulièrement des autres flux financiers par leur stabilité et leur prévisibilité. Les transferts d'argent des migrants vers les pays de la CEDEAO ont acquis une importante capitale ces dernières années (Tableau 7). Le volume des transferts se chiffre à environ 23,6 milliards de dollars des États-Unis (dont 21,3 milliards de dollar des États-Unis pour le Nigéria) en 2014 contre 10,2 milliards de dollars des États-Unis sur la période 1995-1999. Sur la période 1995-2014, les deux gros bénéficiaires de la zone sont le Ghana et le Nigéria.

Les transferts de fonds des migrants constituent une source de revenu pour les ménages. Ils sont, a priori, alloués aux dépenses de consommation. Toutefois, des études conduites dans certains pays (Burkina Faso, Kenya, Nigéria, Ouganda, Sénégal) montrent qu'une partie des ressources est affectée à l'investissement productif (matériel agricole, construction de maisons, créations d'entreprises, achat de terres, amélioration d'exploitations). Au niveau macroéconomique, les transferts de fonds sont une source importante de devises étrangères et d'épargne pour le pays.

---

17 Il s'agit de la Gambie, du Libéria, du Sénégal, du Cabo Verde, du Togo, du Mali, de la Guinée-Bissau et du Nigéria.

**Tableau 7 : Évolution des transferts à destination des pays de la CEDEAO (en milliards de dollars des États-Unis)**

	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bénin	0,42	0,37	0,92	0,14	0,17	0,21	0,25	-
Burkina Faso	0,37	0,27	0,40	0,12	-	-	-	-
Cabo Verde	0,44	0,47	0,70	0,13	0,18	0,18	0,18	0,19
Côte d'Ivoire	0,71	0,66	1,03	0,37	0,40	0,37	0,38	-
Gambie	-	0,12	0,32	0,12	0,11	0,14	-	-
Ghana	0,13	0,27	0,56	0,14	2,13	2,16	0,89	2,01
Guinée	0,01	0,18	0,20	0,05	0,06	0,07	0,09	-
Guinée-Bissau	0,02	0,09	0,19	0,05	0,05	0,05	0,06	-
Mali	0,49	0,61	1,62	0,47	0,78	0,83	0,89	-
Niger	0,06	0,14	0,42	0,13	0,17	0,15	0,15	-
Nigéria	6,52	7,10	87,16	19,74	20,62	20,54	20,80	20,83
Libéria	-	0,06	0,26	0,03	0,36	0,52	0,38	0,50
Sénégal	0,78	2,03	5,73	1,48	1,61	-	-	-
Sierra Léone	0,10	0,09	0,12	0,04	0,06	0,06	0,07	0,06
Togo	0,11	0,53	1,38	0,34	0,24	0,34	0,40	-
<b>CEDEAO</b>	<b>10,16</b>	<b>12,98</b>	<b>101,01</b>	<b>23,35</b>	<b>26,95</b>	<b>25,61</b>	<b>24,54</b>	23,59

Source : Banque mondiale (2015).

Au regard du volume important des transferts de fonds des migrants et son usage, les pays doivent mettre en place des mécanismes afin d'attirer plus de ressources des migrants. Une approche consiste à émettre des obligations destinées à la diaspora. L'Éthiopie et le Kenya ont initié une telle approche en 2011. L'Éthiopie a ainsi obtenu un financement estimé à 4,8 milliards de dollars des États-Unis. Toutefois, selon Plaza et al., 2011, ces deux expériences ont eu peu de succès en raison de la faible qualité des institutions. Ces résultats indiquent la nécessité d'améliorer la gouvernance dans la mobilisation et la gestion de ce mode de financement.

Une autre option de mobilisation de la diaspora est la mise en œuvre d'opérations de titrisation. Les opérations de titrisation permettront aux pays de la CEDEAO d'accéder aux marchés internationaux des capitaux à moindre coût et de réduire, entre autres, les risques de change.

## 2. Partenariat public-privé et développement d'infrastructures en Afrique de l'Ouest

Selon la BAD, le partenariat public-privé consiste principalement à confier à un tiers, par un contrat de longue durée, une mission globale relative au financement, à la construction, à la maintenance, à l'exploitation ou à la gestion de biens nécessaires au service public. Ce mode de financement est utilisé par les pays de la CEDEAO en vue de financer le développement et particulièrement les infrastructures publiques. On peut citer comme exemple la construction de l'autoroute à péage de Dakar et d'Abidjan, les concessions des terminaux à conteneur de Dakar et Abidjan, les concessions de distribution d'eau, d'électricité, etc. Le Tableau 8 fait une synthèse de quelques expériences PPP des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Même si l'utilisation des partenariats publics-privés comme source de financement est une réalité pour les pays de le CEDEAO, les nouvelles formes de partenariat public-privé comme mode de financement innovant ne sont pas encore centralisées au niveau de la communauté. Ce sont, en effet, les mécanismes semblables à ceux des produits RED. Ces nouvelles formes consistent à créer des partenariats avec des entreprises. Celles-ci font mettre en place des produits avec des labels CEDEAO spécifiques à des projets. Une partie des marges issues de la vente de tels produits est alors utilisée pour le financement du développement.

**Tableau 8 : Quelques projets financés par le partenariat public-privé en Afrique de l'Ouest**

Pays	Projets financés par le partenariat public-privé
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concession du terminal à conteneurs du Port autonome de Cotonou</li> <li>• Mise en place de la Société de gestion du guichet unique du Bénin (SEGUB)</li> <li>• Appui au secteur agricole dans les filières riz, anacarde, karité et coton</li> </ul>
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'unité de montage de tracteurs agricoles</li> <li>• Projet de création d'un port sec multimodal de Ouagadougou</li> <li>• Projet de construction de l'échangeur du nord</li> <li>• Étude et construction de la centrale hydroélectrique agré-aval</li> <li>• Recrutement de producteurs indépendants d'électricité (PIE) pour le financement, la construction et l'exploitation de cinq centrales solaires photovoltaïques au Burkina Faso</li> </ul>
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du 3<sup>ème</sup> pont (Pont Henri Konan Bédié)</li> <li>• Extension de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny</li> <li>• Construction d'un nouveau terminal à conteneur aux ports d'Abidjan et de San-Pedro</li> <li>• Construction de la centrale thermique et de la gare interurbaine</li> <li>• Construction et exploitation du marché de Cocody St-Jean</li> <li>• Réalisation et exploitation de la centrale thermique CIPREL IV</li> <li>• Réalisation et exploitation de la centrale thermique à cycle combiné AZITO 3</li> <li>• Exploitation du barrage hydroélectrique de Soubré (275 MW) et le réseau d'évacuation d'énergie associé</li> <li>• Exploitation de 30 unités de transformation du riz</li> </ul>

Ghana	<p>Reconstruction du marché de Makola          Extension du Port de Tema          Projet de la prison d'Accra          Projet de la voie ferrée de l'Ouest          Projet de cité universitaire  <b>Accra elevated light rail mass transit commuter system</b>          Projet de TGV Accra-Kumassi  <b>Accra seawater desalination plant</b>  <b>Sogakope - Lomé transboundary drinking water supply PPP project</b>          Projet de la compagnie aérienne du Ghana          Port sec de Boanka et voie ferrée de l'est          Infrastructure sportive et résidentielle  <b>Office Accommodation Complex</b> (Tour administrative)          Projet d'irrigation à Accra          Projet de la voie Accra-Tema          Projet aéroportuaire d'Accra          Projet du port de Takoradi          Extension de la voie Accra-Takoradi</p>
Guinée	<p>Aménagement Hydroélectrique de Kaléta          Barrage hydroélectrique de Garafiri (75 MW)          Projet Intérimaire de renforcement des réseaux électriques          Programme d'éclairage public par le système de lampadaires solaires autonomes (30 000) à travers tout le pays          Construction de centrales solaires photovoltaïques (12 MW) en BOT avec HYUNDAI PECOS          Barrage hydroélectrique de Souapiti (515 MW) en cours de réalisation.</p>
Sénégal	<p>Autoroute à péage Dakar-Diamniadio          Projet Waqf pour la modernisation des daraas modernes en cours de conceptualisation et d'opérationnalisation</p>
Sierra Léone	<p>Entretien des voies          Achat et installation de centrales thermiques pour les chefs-lieux de districts et Freetown pour un approvisionnement en électricité fiable et de meilleure qualité          Installation de lampadaires solaires dans les chefs-lieux de districts          Amélioration de l'accès de la population locale aux services de base d'approvisionnement en eau et d'assainissement</p>

Source : Auteur.

### 3. Le recours aux marchés sous-régional et international

L'imprévisibilité des sources de financement extérieur, notamment l'APD, a conduit les États africains à solliciter les contributions des marchés financiers locaux et des émissions d'obligations sur les marchés internationaux. Au titre des emprunts dans la sous-région, le marché régional de la dette publique (dans l'UEMOA) a été actif au cours des deux dernières années, en particulier en 2014. Les émissions nettes de titres publics se sont situées à 1 324,9 milliards de francs CFA contre 720 milliards de francs CFA en 2013. En 2014, les émissions brutes se sont élevées à 3 070,5 milliards de francs CFA dont 1 466,7 milliards de francs CFA de bons du Trésor

et 1 603,8 milliards de francs CFA d'obligations (BCEAO, 2014). La Côte d'Ivoire représente 44,0 % des émissions de titres de dette dans la zone suivie du Sénégal (18 %) en 2014. Environ un tiers des titres émis sont des obligations sur la période 2009-2014 (Tableau 9).

**Tableau 9 : Évolution de l'encours des titres de dette publique dans l'UEMOA**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours (milliards de francs CFA)	1 255,7	1 946,9	2 601,1	3 023,9	3 743,9	5 068,8
(en pourcentage du PIB)	3,8	5,6	7,1	7,5	8,4	10,5
<b>Part relative (en pourcentage)</b>						
Bons	38,3	51,8	36,7	39	36,3	30,5
Obligations	61,7	48,2	63,3	61	63,7	69,5

*Source*: BCEAO.

Au titre des émissions d'obligations sur le marché international, la Côte d'Ivoire a réalisé sa première émission obligataire libellée en dollars au premier semestre 2014. Les souscriptions ont atteint 5 milliards de dollars des États-Unis. Au cours de la même année, le Sénégal (en 2009 et 2011) et le Ghana ont fait des émissions à hauteur de 500 millions et un milliard de dollars des États-Unis respectivement sur le marché international en 2015. Entre-temps, le Ghana avait déjà mobilisé en 2007, 750 millions de dollars des États-Unis sous la forme d'obligations libellées en euro-obligations (Eurobonds) sur le marché international. Ces ressources collectées devraient permettre de financer les projets d'infrastructures. Le Nigéria en 2013 a émis ses propres obligations libellées en euro-obligations (Eurobonds) sur le marché international (Tableau 10).

**Tableau 10 : Émissions de titres sur le marché international**

Pays	Montant des ressources mobilisées	Année d'émission
Côte d'Ivoire	5 milliards de dollars des États-Unis	2014
	750 millions de dollars des États-Unis	2007
Ghana	1 milliard de dollars des États-Unis	2014
	1 milliard de dollars des États-Unis	2015
Nigéria	70,6 millions de dollars des États-Unis	2013
Sénégal	500 millions de dollars des États-Unis	2014

*Source*: Auteur.

## 4. Le recours à la finance islamique

Outre les mécanismes ci-dessus mentionnés, les différents pays ont, de plus en plus recours, à la finance islamique notamment le Sukuk, qui est l'équivalent islamique des obligations (selon la Banque islamique de développement). À l'opposé des obligations conventionnelles qui confèrent simplement la propriété d'une dette, le Sukuk accorde à l'investisseur une part d'un actif, ainsi que des flux de trésorerie et des risques proportionnés. En tant que tels, les titres Sukuk respectent les lois islamiques parfois appelées principes de la Charia, qui interdisent la facturation ou le paiement d'intérêts.

---

Le Nigéria, la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Sénégal sont les pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont déjà émis des titres Sukuk dont les montants disponibles par pays sont résumés par le Tableau 11. En Gambie, tout comme au Soudan, les titres Sukuk ont été vendus à la population pour faciliter leur inclusion financière et l'accès aux ressources. Outre la Gambie, nous nous focalisons sur le cas particulier du Sénégal.

En juillet 2014, le Sénégal a émis un Sukuk souverain de 100 milliards de francs CFA. Cette opération d'appel public à l'épargne s'est orientée vers l'acquisition de parts d'un fonds commun de titrisation de créances générant un taux de profit annuel de 6,3 % pendant quatre ans. Cette expérience a valu au Sénégal d'être primé meilleur projet africain 2015 pour la finance islamique. Par suite, la présidence sénégalaise a demandé un renouvellement de cette expérience en vue de financer le « Plan Sénégal émergent » (PSE), qui prévoit l'exécution de projets stratégiques comme, par exemple, la ligne de train express régional entre Dakar et le nouvel aéroport de Diass.

**Tableau 11 : Ressources Sukuk mobilisées dans quelques pays de la CEDEAO**

Ressources	2013	2014	2015
Côte d'Ivoire (en milliard de francs CFA)			150
Sénégal (en milliard de francs CFA)		100	
Etat d'Osun, Nigéria (en milliard de naira)	11,3		

*Source* : Compilation de l'auteur.

## 5. De la nécessité des fonds d'investissement

Un fonds d'investissement est une entreprise publique ou privée, qui investit du capital dans des projets d'entreprises correspondant à ses spécialités. Les fonds d'investissement peuvent faire partie de banques, d'organismes de financement, ou appartenir à des personnes. Ils sont souvent spécialisés dans un domaine d'investissement. Il existe plusieurs formes de fonds d'investissement à savoir le capital-risque, le capital-développement, le LBO (Leverage by out) et le capital-retournement. Ces fonds sont initiés pour faire face à l'insuffisance du financement dans des secteurs d'activité clés ou pour le financement des infrastructures en général. Ils opèrent via des appuis-conseils et la mise à disposition de financement.

**Tableau 12 : Quelques fonds d'investissement actifs dans les pays de la CEDEAO**

Côte d'Ivoire	Fonds Améthis Fonds cauris croissance limited Fonds IP-dev, fonds Africinvest
Sénégal	Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP) Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS) Aureos West Africa Fund
Sierra Leone Liberia	West Africa Venture Fund LLC
Nigéria Ghana	Aureos West Africa Fund

*Source* : Compilation de l'auteur.

Il existe un ensemble de fonds d'investissement qui sont particulièrement actifs dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Le Tableau 12 fait une synthèse des fonds qui sont actifs dans des pays cibles. Ces fonds financent à la fois les infrastructures (Côte d'Ivoire, Sénégal, Sierra Leone) mais aussi des secteurs comme l'agriculture, les petites et moyennes entreprises, etc.

Outre ces fonds, il existe, bien d'autres fonds, dont les activités ne se limitent pas à des pays particuliers. À titre d'exemple, entre 2010 et 2014, la Banque européenne d'investissement (BEI) a prêté 1,1 milliard d'euros pour 33 projets dans 16 pays aux fins de soutenir le développement économique, la création d'emploi et la croissance en Afrique de l'Ouest<sup>18</sup>. Elle a apporté un appui au groupe Ecobank pour développer ses activités de prêt et de microcrédit au profit des PME et d'autres entreprises locales et internationales des secteurs public et privé au Nigeria et dans les pays francophones d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest afin de contribuer au renforcement de l'intégration de la région. La BEI a, en outre, amélioré l'accès à l'eau au Niger, développé l'énergie solaire au Burkina Faso.

<sup>18</sup> [http://www.eib.org/attachments/country/eib\\_in\\_west\\_africa\\_fr.pdf](http://www.eib.org/attachments/country/eib_in_west_africa_fr.pdf).

---

## VI. Facteurs de succès et contraintes de mise en œuvre des financements innovants

Cette section, en se basant sur les expériences des pays de la CEDEAO, met l'accent sur les facteurs de succès et les contraintes de mises en œuvre des mécanismes de financement innovants. Le Tableau 13 fait une synthèse des facteurs de succès, des contraintes et certaines solutions envisagées par certains pays.

### 1. Facteurs de succès

La condition essentielle pour le succès du mécanisme de financement partenariats publics-privés est l'existence d'un cadre réglementaire élaboré et des ressources humaines de bonne qualité.

La nécessité des ressources humaines se situe à deux niveaux. D'une part, les autorités contractantes doivent disposer de ressources humaines ayant une bonne connaissance des mécanismes des partenariats publics-privés. Ces personnes peuvent contribuer aux différents montages et s'assurer que les coûts pratiqués soient socialement acceptables. En effet, les services publics sont, en règle générale, des biens dont la tarification ne répond pas forcément aux exigences d'un investisseur privé. L'investisseur accepterait d'être rémunéré au coût moyen pondéré du capital auquel il ajoutera ses marges. À contrario, l'État ne dégagerait aucune marge bénéficiaire suite à la mise en place d'infrastructures sociales. Ce conflit d'intérêt peut être résolu à condition de disposer des individus qui ont une bonne connaissance des différents mécanismes de ce type de projets. D'autre part, les ressources humaines disponibles doivent être capables de faire le suivi des partenariats publics-privés tant du point de vue technique et juridique que financier. Le suivi technique permet de s'assurer que le service est conforme aux termes du contrat. Le suivi financier donne un moyen de contrôle sur les pratiques tarifaires et, éventuellement selon la réglementation, les recettes générées par l'exploitation des infrastructures.

En outre, c'est le rôle de la réglementation d'encadrer les marges bénéficiaires des investisseurs privés dans ce type de partenariats. Il faut disposer d'une réglementation, à la fois, flexible et stricte. Une réglementation flexible donne la possibilité de nouer ce type de partenariats dans le cas de fournitures de services publics. Le second aspect (« strict ») fait allusion à la capacité de la réglementation à déterminer le niveau maximal de marge tolérable dans l'économie. Elle devra également préciser les données et leurs sources pour s'assurer que les deux parties respectent leurs engagements. L'importance de la réglementation, dans ce contexte, vient de ce que des fonds privés sont engagés dans le financement de projets.

Au niveau réglementaire, il est encourageant de noter qu'il existe des cadres réglementaires et des lois spécifiques aux partenariats publics-privés en Côte d'Ivoire, au Nigéria, en Gambie et au Ghana (EIU, 2015). Ces cadres réglementaires et lois se généralisent à d'autres sources de mécanismes innovants. Par exemple, nous avons la taxe de solidarité sur les billets d'avion et le projet Waqf au Sénégal et la création



---

d'un organe, d'un point de vue institutionnel, dédié à ce type de projets dans la quasi-totalité des pays de la CEDEAO.

Malgré les progrès, l'application de ces lois ou leur traduction en actes reste limitée. Par exemple, le Nigéria dispose d'une législation forte concernant des questions telles que la transparence des appels d'offres et de la résolution des différends, mais celles-ci ne sont pas toujours efficaces dans la pratique. La transparence, évoquée par la Guinée et le Sénégal, dans la gestion des projets est un élément clé du succès des projets financés par les mécanismes innovants. Les pays éprouvent des difficultés pour donner suite à leurs dispositions réglementaires en raison du manque de compétence. Par exemple, le Ghana a mis en place des règles strictes concernant la préparation des projets mais ne dispose pas de compétences (en interne) suffisante pour la gestion du processus qui peut être souvent complexe.

La demande intérieure poussée par une croissance et la naissance d'une classe moyenne est un facteur de succès du recours au financement innovant. Par exemple, au Bénin, le transport par bus connaît un essor important car une grande frange de la population est à la recherche d'un certain confort et d'une sécurité en dépit du coût du transport. Le coût de ce mode de transport est plus élevé que celui des autres (petits véhicules et minibus). De ce fait, la taxe à l'embarquement sur les sociétés de transport routier peut être potentiellement une source de finance non négligeable pour le Gouvernement. La forte croissance de la Côte d'Ivoire qui se traduit par une hausse du revenu national brut est un facteur d'attrait des fonds d'investissements d'actifs et des emprunts obligataires sur les marchés international et régional.

## **2. Contraintes de mise en œuvre des mécanismes de financements innovants**

La compétence des administrations locales devrait représenter un facteur de succès. Toutefois, le déficit de compétence pour l'étude et la mise en œuvre de certains mécanismes de financement dans la zone constituée, dès lors, une contrainte. En effet pour l'EIU (2015), les partenariats publics-privés exigent des connaissances couvrant un large éventail de domaines, allant de la conception de contrat pour le financement à l'expertise juridique. La plupart des pays africains, outre l'Afrique du Sud, sont confrontés à des problèmes de capital humain même si les niveaux d'exigence sont différents. Certains pays (Ghana, Ouganda, Zambie, Rwanda) manquent d'expertise dans des domaines tels que l'évaluation des risques, la conception des contrats, la préparation et le financement des projets, et l'analyse économique des avantages des partenariats publics-privés par rapport aux alternatives. Un plus grand nombre d'experts juridiques qualifiés sont également nécessaires pour améliorer la législation et assurer les procédures juridiques rapides et efficaces en cas de litige. Il se pose ainsi un problème de renforcement de capacités internes à long terme. Par exemple, le Ghana a bénéficié d'un appui de la Banque mondiale. D'une valeur de 20 millions dollars des États-Unis en 2012 ; cet appui est destiné à améliorer les cadres institutionnel et législatif, le développement des capacités financière, fiduciaire et technique relatives à la mise en place des projets partenariats publics-privés bancables.

---

La forte dépendance du financement extérieur peut limiter le succès des initiatives de financement des infrastructures. En Afrique, seul l'Afrique du Sud est capable, via ses marchés financiers, de financer en interne tout projet partenariat public-privé. Les atouts de ce pays sont le secteur bancaire qui est bien capitalisé et bien réglementé, doté d'une grande capacité de structuration du financement. Outre le secteur bancaire, ce pays dispose d'un marché local dynamique. Dans les autres pays, en particulier ceux de l'Afrique de l'Ouest, les marchés locaux pour le financement des infrastructures privées sont faiblement développés. Il en résulte que les pays sont fortement dépendants du financement extérieur. Cette forte dépendance du financement extérieur génère des coûts de mobilisation plus importants et rend les économies vulnérables aux chocs qui affectent l'économie extérieure et surtout des variations de taux de change. C'est la raison pour laquelle, les pays de la CEDEAO<sup>19</sup> encouragent une coopération Sud-Sud pour limiter les chocs extérieurs surtout des pays du Nord vers ceux du Sud.

Les pays doivent améliorer le climat des affaires s'ils désirent susciter davantage de partenariats publics-privés. La perception défavorable du risque-pays chez les investisseurs constitue un handicap à l'attraction des investisseurs privés. L'évaluation de l'EIU (2015) montre que le climat des investissements est une contrainte à laquelle les pays africains font face dans leur ensemble. Dans la quasi-totalité des pays de la CEDEAO, les indicateurs de gouvernance traduisent des institutions de faible qualité. Dans la mesure où les infrastructures sont insuffisantes et les marchés financiers limités en Afrique, les pays doivent se doter d'un cadre juridique et réglementaire adapté aux partenariats publics-privés, et faciliter la mise en place de réseaux et le partage d'expériences entre les agences de régulation et d'autres organisations apparentées. Ils doivent également améliorer la gouvernance interne en recherchant des solutions durables à des phénomènes comme la corruption, etc. Cette approche permet de rassurer les différents investisseurs qui souhaitent mettre des ressources financières à la disposition des États de la zone dont certains sont fragiles.

La faiblesse du cadre régissant le climat des affaires, est renforcée par la faiblesse de la part des pays africains dans les échanges internationaux. La faiblesse du marché intérieur et des échanges, couplée à la fragilité des États d'accueil n'incite pas les investisseurs à s'orienter vers les pays qui manquent de ressources. Une solution partielle pourrait consister à maximiser les recettes d'exportation vers les pays à revenu plus élevé.

Outre le climat des affaires, il existe des problèmes structurels, dans le domaine des infrastructures en Afrique qu'il convient de résoudre (Dornel, 2014). En effet, il y a la question de la solvabilité des entités auxquelles les compagnies qui bénéficient des financements vendent leur production. Par exemple, pour les projets électriques, les services publics accumulent très souvent des arriérés de paiement. Face à cette situation, une solution partielle consiste à vendre la production à des clients en meilleure situation financière. Toutefois, une telle approche peut être source d'exclusion et d'inégalités dans les pays.

---

<sup>19</sup> Ce point fait partie des opportunités identifiées par les pays et organisations suivants à l'atelier de Dakar: Ghana, Nigéria, Sierra Léone, Liberia, Gambie, Cabo Verde, l'Union du fleuve Mano (Mano River Union), CEDEAO, Action Aid.

---

La fragilité de la plupart des États de l'Afrique de l'Ouest peut limiter la confiance des investisseurs. Par exemple, la sortie récente de la Côte d'Ivoire du conflit limite l'attrait des IDE, des ressources collectées sur les marchés et les fonds d'investissements d'actifs. Ceci est aussi valable pour le Mali, le Nigéria, la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso qui sont confrontés à des problèmes sécuritaires importants. Les divers États doivent donc consolider la paix et la sécurité intérieures afin de donner plus de confiance aux investisseurs nationaux et internationaux.

**Tableau 13 : Synthèses des facteurs de succès, contraintes et solutions identifiés par les participants à l'atelier de Dakar**

Pays/ Organisation	Facteurs de succès/ opportunités	Difficultés/contraintes/ risques	Solutions envisagées/ recommandations
Sénégal, Guinée, Togo, Guinée- Bissau et Burkina Faso, UEMOA, BOAD, BRVM, AFAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des sources de financement</li> <li>- Mobilisation de ressources internes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence ou faiblesse des cadres réglementaires</li> <li>- Manque d'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des États membres et des organisations sous-régionales dans le montage, la négociation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des partenariats publics-privés</li> <li>- Encadrer les champs d'applications des partenariats publics-privés en identifiant les secteurs prioritaires</li> <li>- S'assurer que les partenariats publics-privés viennent soulager la dette Publique et non l'alourdir</li> <li>- Mettre en place un cadre réglementaire communautaire en matière de partenariats publics-privés</li> <li>- Faire un répertoire des financements innovants</li> <li>- Mener la réflexion sur l'intégration des marchés financiers.</li> </ul>
Ghana, Nigéria, Sierra Léone, Libéria, Gambie, Cabo Verde, Union du fleuve Mano, CEDEAO, Action Aid	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dotations en ressources naturelles dans la région (minéraux, pétrole brut, or, etc.)</li> <li>- transfert de technologie et de savoir-faire</li> <li>- appui des donateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion du foncier qui décourage l'investissement productif</li> <li>- Normes et questions culturelles pouvant inhiber les financements innovants</li> <li>- Déséquilibres macroéconomiques</li> <li>- Absence de cadre réglementaire</li> <li>- Questions relatives à la gouvernance comme la corruption, etc.</li> <li>- Certaines sources de financement innovantes peuvent conduire à la non-soutenabilité de la dette si elles ne sont pas soigneusement mises en œuvre</li> <li>- Les prélèvements comme sources additionnelles de financement peuvent imposer un fardeau supplémentaire aux populations et entreprises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité d'organiser des consultations et sensibilisation sur l'identification et la mise en œuvre des mécanismes de financement pour un impact maximum</li> <li>- Nécessité de renforcer les capacités des pays</li> <li>- Nécessité d'élaborer un cadre (réglementaire, etc.) pour la sous-région pour orienter les financements innovants</li> <li>- Nécessité de veiller à ce que les études de faisabilité soient faites pour guider la mise en œuvre efficace des financements innovants</li> <li>- Instaurer des stratégies pour atténuer les risques associés aux financements innovants</li> <li>- Nécessité d'adopter des principes de gestion du foncier à grande échelle</li> <li>- Amélioration de l'environnement institutionnel</li> </ul>

Pays/ Organisation	Facteurs de succès/ opportunités	Difficultés/contraintes/ risques	Solutions envisagées/ recommandations
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Ghana Infrastructure Investment Funds</b> (GIIF Act, 2014)</li> <li>- Politique partenariats publics-privés approuvée par le Cabinet et est en cours d'utilisation</li> <li>- Nouvelle Direction créée au ministère des Finances pour les programmes partenariats publics-privés</li> <li>- Le projet de loi sur les partenariats publics-privés est en cours d'examen</li> <li>- Le projet de loi «Ghana EXIM» est en cours d'adoption par le parlement</li> <li>- Usage des ressources excédentaires du <b>Ghana Stabilisation Funds</b></li> <li>- Loi de prélèvement sur le secteur énergétique</li> <li>- Développement de nouvelles stratégies de gestion de la dette</li> <li>- Création d'un espace budgétaire à travers la rationalisation des dépenses</li> <li>- Centralisation des agences génératrices de revenu au niveau de <b>Ghana Revenue Authority</b></li> <li>- Révision des lois fiscales</li> <li>- Minimisation des exonérations fiscales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de capacité</li> <li>- Lutte contre le transfert illicite des capitaux</li> <li>- Lutte contre le prix de transferts</li> </ul>

Pays/ Organisation	Facteurs de succès/ opportunités	Difficultés/contraintes/ risques	Solutions envisagées/ recommandations
Nigéria	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration du « Compte Unique du Trésor » regroupant toutes les agences génératrices de revenu</li> <li>- Respect strict de la politique monétaire</li> <li>- Mise en place en 2011 du <b>Nigeria Sovereign Investment Authority</b> (NSIA)</li> <li>- Synergie entre la planification et la budgétisation afin de prévenir les gaspillages ; introduction de budget base zéro pour suivre l'exécution du budget</li> </ul>		
Guinée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence dans la gestion</li> <li>- Implication et motivation de toutes les équipes du projet par la Direction générale dudit projet</li> <li>- Appui et conseil du gouvernement Chinois à l'endroit du gouvernement guinéen</li> <li>- Mise en place de la réforme du secteur de l'électricité</li> <li>- Implication des parties prenantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Langue de travail (français et chinois)</li> <li>- Harmonisation des normes chinoises à celles occidentales ;</li> <li>- Mise en œuvre du volet environnemental du projet</li> <li>- Epidémie de la maladie à virus Ebola qui a causé un retard dans la mise en œuvre de certaines activités</li> <li>- Retards dans la mise en forme et la signature des documents contractuels</li> <li>- Faiblesse dans la planification des activités et l'abandon des actions planifiées au profit des urgences ou des propositions spontanées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements en infrastructures de production, transport et distribution d'électricité</li> <li>- Restructuration et renforcement du secteur de l'énergie</li> <li>- Redressement commercial d'EDG</li> <li>- Restructuration d'EDG et le renforcement de son personnel de direction</li> <li>- Gestion de la demande de l'électricité en situation de pénurie d'offre.</li> </ul>
Sénégal	<p>Existence d'un cadre juridique encadrant certains mécanismes comme par exemple, la Redevance de développement des infrastructures aéroportuaires (RDIA) instituée par le décret n° 2005-138 du 28 février 2005.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- faible cotation des sociétés sénégalaises est un facteur pouvant limiter l'étendue de l'assiette pour cette taxe.</li> <li>- Problème d'allocation des ressources collectées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la gouvernance</li> <li>- Amorcer une réflexion sur la faisabilité, au plan national ou sous régional, des principaux mécanismes de financements innovants.</li> </ul>

Pays/ Organisation	Facteurs de succès/ opportunités	Difficultés/contraintes/ risques	Solutions envisagées/ recommandations
Gambie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une Direction chargée des partenariats publics-privés (en février 2014)</li> <li>- Accélération du développement d'un marché des capitaux</li> <li>- Formalisation et finalisation de la taxe pour le financement de l'agriculture</li> <li>- Une politique nationale des partenariats publics-privés (cadre juridique et institutionnel et des lignes directrices) pour la mise en œuvre des projets en partenariats publics-privés a été élaborée, approuvée et mise en place en 2015.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un environnement propice à l'implication du secteur privé.</li> <li>- s'engager dans des investissements viables dans le domaine agricole et l'entreprenariat.</li> </ul>
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du climat des affaires; la facilitation des affaires à travers le <b>Doing Business</b>.</li> <li>- Mise en place d'un guichet unique CEPICI</li> <li>- Pays à forte croissance économique, avec un RNB en forte hausse.</li> <li>- Amélioration du climat des affaires.</li> <li>- Réforme des finances publiques.</li> <li>- Amélioration du climat des affaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Main d'œuvre pas suffisamment qualifiée</li> <li>- Taille de marché restreinte</li> <li>- État sorti récemment de conflit</li> <li>- Faible rentabilité et taille insuffisante des entreprises</li> <li>- Structure des entreprises ne favorise pas leur évolution et de faire des profits</li> <li>- Insuffisance des allocations de prêts par les bailleurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensification du recours au partenariat public-privé (64,0% du PIB au 20 mars 2015).</li> </ul>
Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilitation du transport de la production agricole des villages vers les villes facilitant des échanges de biens.</li> <li>- Facilitation de l'accès aux centres et écoles de santé.</li> <li>- Intégration des communautés voisines.</li> <li>- Revues de portefeuille entreprises.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des variations significatives dans les projets initiaux, en particulier les routes : environ 150,0 % à 200,0 % des variations sont dues principalement à la mauvaise conception des projets, à une mauvaise évaluation et les aspirations politiques.</li> <li>- Environ 70,0 % des marchés concédés à un fournisseur unique ; ce qui peut être source de collision et corruption.</li> <li>- Instabilité du prix des matières premières et de l'apparition de la maladie à virus EBOLA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des politiques d'amélioration du climat des affaires.</li> <li>- Privatisation de la plupart des entreprises publiques.</li> <li>- Plan en cours d'élaboration pour le lancement des obligations de 5 ans pour le financement de projet d'infrastructures (aéroport, énergie).</li> </ul>

Pays/ Organisation	Facteurs de succès/ opportunités	Difficultés/contraintes/ risques	Solutions envisagées/ recommandations
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Essor du transport par bus.</li> <li>- Recherche du confort de certains passagers.</li> <li>- Coût plus élevé du transport par bus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté dans l'évaluation du chiffre d'affaires des opérateurs.</li> <li>- Manque d'outil efficace de lutte contre la fraude et la piraterie.</li> <li>- Faible adhésion des citoyens.</li> </ul>	
Mali	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne gouvernance à travers un cadre juridique adéquat.</li> <li>- Bonne planification et exécution des projets d'investissement public.</li> <li>- Mobilisation des ressources à des conditions plus favorables et moins coûteuses.</li> <li>- Stabilisation économique et sécuritaire du pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible maîtrise du cadre juridique de mise en œuvre des partenariats publics-privés et des marchés publics.</li> <li>- Faibles capacités techniques et opérationnelles des entités chargées de la mise en œuvre des mécanismes et de la gestion des investissements publics.</li> <li>- Faible capacité à tirer les enseignements de l'expérience des autres pays avancés dans le processus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation, au cours de l'année, d'un séminaire de haut niveau sur les financements innovants.</li> <li>- Améliorer la gestion des projets d'investissement public qui rencontrent des difficultés au niveau de la préparation.</li> <li>- Révision de la législation sur les marchés publics pour renforcer la gestion des délégations de services publics (à l'étude).</li> </ul>



---

## VII. Perspectives

La section précédente a mis l'accent sur les expériences des pays en matière de mécanismes innovants. Il existe, toutefois, d'autres mécanismes de financements innovants, mis en œuvre dans très peu de pays, qui peuvent être utilisés pour le financement des infrastructures.

### 1. Mécanismes additionnels et centralisation des ressources

Outre les partenariats publics-privés, de nombreux mécanismes sont mis en application mais les ressources collectées sont destinées au financement de programmes spécifiques. Par exemple, les ressources collectées via la taxe sur les billets d'avion au Mali et au Niger sont destinées à appuyer la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID) qui œuvre à l'amélioration des conditions sanitaires dans les pays en développement. Ce mécanisme peut être étendu aux autres pays membres. Les simulations montrent que la CEDEAO peut collecter environ 40,5 milliards de francs CFA (soit 61,7 millions d'euros) si cette taxe est mise en œuvre dans tous les pays de la zone (Tableau 14). Ces ressources peuvent être centralisées au niveau de la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) pour appuyer les infrastructures dans le domaine de la santé. Dès lors, une partie des ressources sera affectée aux projets de la région et une autre reversée à la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID).

Hormis ces mécanismes, la CEDEAO n'a pas encore exploré la taxe sur les services financiers, les ventes aux enchères des quotas carbone et la taxe sur les télécommunications. Ces trois taxes peuvent potentiellement servir à financer le développement des infrastructures économiques dans les différents pays.

**Tableau 14 : Simulations des ressources pouvant être collectées sur la base de quelques mécanismes (en millions de francs CFA)**

Pays	Taxe sur les billets d'avion	Taxe sur les services Financiers	Ventes aux enchères des quotas carbone	Taxe télécom
Bénin	1 879	6	3 061	462
Burkina Faso	550	7	1 002	540
Cabo Verde	2 347	10	210	24
Côte d'Ivoire	847	96	4 617	931
Gambie	1 879	-	279	89
Ghana	1 375	-	5 651	1 345
Guinée	1 879	-	792	357
Guinée-Bissau	1 879	2	141	61
Libéria	1 879	-	472	123
Mali	1 114	5	368	948
Niger	1 879	12	833	336

Pays	Taxe sur les billets d'avion	Taxe sur les services Financiers	Ventes aux enchères des quotas carbonés	Taxe télécom
Nigéria	17 983	776	61 771	6 108
Sénégal	1 909	6	4 165	630
Sierra Leone	157	2	433	129
Togo	2 940	7	909	205
Total	40 496	929	84 702	12 287
Estimation pour la CEDEAO	40 496	1 267	84 702	12 287

Source : CAPEC, 2014.

## 2. Amélioration de la qualité des institutions

En tenant compte des critères de choix de mécanismes de financement innovants, la CEDEAO peut mettre en œuvre la taxe sur les billets d'avion, la contribution de la diaspora et les obligations de la diaspora de façon prioritaire (CAPEC, 2014). Toutefois, la contribution de la diaspora est limitée par la faiblesse de la qualité des institutions qui constitue une source de méfiance de la part des émigrants. Un renforcement de la qualité des institutions peut être un atout favorable à la canalisation des ressources. À cet effet, des projets et programmes d'appui institutionnel pouvant mettre l'accent sur des partages d'expériences entre pays doivent être encouragés. En effet, la qualité des institutions serait à l'origine du retard de croissance dans plusieurs pays et réduirait la capacité de mobilisation des ressources au niveau national et mondial. De plus « l'instabilité politique met en péril le développement de l'infrastructure et impose d'améliorer la coordination entre les pays qui partagent, par exemple, l'électricité afin que l'approvisionnement soit assuré » (BAD, 2015).

## 3. S'inspirer des mécanismes déjà mis en œuvre dans certains pays et adopter un schéma graduel

La CEDEAO pourrait profiter des mécanismes déjà mis en œuvre par certains pays de l'espace comme la taxe sur les billets d'avion. À moyen terme, la CEDEAO pourrait mettre en œuvre une taxe carbone sur les émissions de CO<sub>2</sub> par les entreprises industrielles de l'espace. Cette taxe peut permettre de générer des ressources additionnelles d'environ 85 milliards de francs CFA. À long terme, les taxes sur les opérations financières pourraient être envisagées. En effet, dans le long terme, le marché financier de la zone serait plus développé et le secteur bancaire connaîtrait un taux de bancarisation plus élevé. Cette mise en œuvre graduelle des mécanismes potentiels permet de corriger les imperfections afin de minimiser les risques d'échec.

## 4. Renforcer la capacité des États de la zone

Il s'agit de procéder à un diagnostic des besoins en compétence pour la mobilisation et le suivi des mécanismes de financement innovant dans les pays de la zone. Sur la base de ce diagnostic, l'on pourrait élaborer et exécuter des programmes de

---

renforcement de capacité, lesquels sont indispensables pour canaliser les ressources collectées, sans oublier de mettre en œuvre des mécanismes de surveillance pour lutter efficacement contre les flux financiers illicites, y compris l'évasion fiscale. La collecte des ressources des migrants se heurte aux coûts prohibitifs des transferts (BAD, 2015). À cet effet, des mécanismes de surveillance doivent être mis en place dans les administrations publiques. De même, des fonds pourraient être mis en place pour la réalisation d'études et de financement de la contrepartie nationale. Cette pratique connaît un début de réalisation dans certains pays et devrait être renforcée (Côte d'Ivoire et Togo).

Les États membres de la zone sont confrontés à un problème d'information sur le potentiel des ressources qu'offrent les partenariats publics-privés. Le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'exploration et la négociation des contrats est donc crucial. Par ailleurs, des études devront être réalisées pour évaluer les bénéfices sur les économies des exonérations accordées aux entreprises étrangères de la zone, surtout celles qui interviennent dans les partenariats publics-privés.

## **5. Optimiser la collecte de ressources intérieures**

Nous avons vu que les pays de la CEDEAO peuvent améliorer la collecte des ressources intérieures en luttant contre la fraude fiscale et la fuite illicite des capitaux. Ces pays doivent également réguler le niveau des exonérations qui érodent la base taxable des entreprises. Il y a, dès lors, un besoin pressant de développer et de mettre en œuvre une initiative régionale en Afrique de l'Ouest, et cette initiative sera axée sur l'harmonisation et la rationalisation des incitations fiscales. La volonté politique est un pilier essentiel de l'initiative ; les gouvernements, en collaboration avec la Commission de la CEDEAO, doivent s'engager conjointement dans les réformes de la politique budgétaire. En ce qui concerne la lutte contre la fuite illicite des capitaux, la CEDEAO pourrait s'inscrire dans les initiatives déjà mises en place par la CEA.

## **6. Approfondir les marchés financiers locaux**

Les marchés financiers des pays de la zone sont confrontés à une surliquidité et un accès limité des populations. Par conséquent, ils contribuent peu au financement de l'investissement productif. Toutefois, de nombreuses réformes sont entreprises ces dernières années dans les pays de la CEDEAO de manière à assurer une intégration financière d'une part et d'autre part à optimiser les effets des activités financières sur la croissance et le bien-être des populations. Il est donc impérieux de créer de nouveaux services financiers pour mobiliser l'épargne, ce qui nécessite une transformation des structures financières. Par ailleurs, cette transformation devra viser l'orientation des ressources des institutions financières de la zone vers des capitaux longs de manière à renforcer les transformations structurelles des économies de la sous-région ouest-africaine.

---

## VII. Conclusion

L'objectif du rapport est d'identifier les défis et opportunités liés au financement de la transformation structurelle en Afrique de l'Ouest. Ce faisant, il permet d'analyser le rôle que peuvent jouer les mécanismes de financement innovants dans cette démarche, vu que chaque année, la croissance est ralentie en Afrique, du fait de la mauvaise qualité des infrastructures.

Le rapport a aussi mis en lumière quelques sources majeures et défis du financement en Afrique de l'Ouest. Il en ressort que la naissance d'une classe moyenne suggère de nouvelles habitudes de consommation, et renforce par la même occasion, la question de financement des infrastructures. L'étude diagnostique par pays de l'infrastructure indique que les besoins en infrastructures de l'Afrique subsaharienne dépasseraient les 93 milliards de dollars des États-Unis par an au cours des dix prochaines années avec un déficit de financement de plus de 50 milliards des États-Unis. Ces questions sont davantage soutenues par les ODD.

Face à ces besoins, on assiste à une baisse et une imprédictibilité de l'APD. Par ailleurs, les IDE, qui pourraient se substituer à l'APD, sont polarisés et essentiellement orientés vers les ressources naturelles mêmes si on note une migration vers les secteurs des services et de l'agroalimentaire. Par ailleurs, les pays de la zone sont structurellement déficitaires ; ce qui montre que les ressources locales sont insuffisantes pour le financement des économies. Cependant, plusieurs mécanismes existent pour collecter des ressources en vue du financement des besoins en infrastructures. Outre les ressources domestiques, la première source est constituée du transfert des migrants et des obligations à l'endroit de la diaspora. Toutefois, la faiblesse de la qualité des institutions entraverait la collecte de ses ressources. Face à ce défi, les États s'orientent vers les mécanismes de marché tels que les émissions d'obligations sur les marchés locaux et internationaux. Dans cette perspective, la finance islamique constitue pour les pays de la zone CEDEAO un autre mécanisme de financement. Certains États comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire ont d'ailleurs expérimenté la finance islamique par l'émission des titres Sukuk.

Les partenariats publics-privés constituent une source additionnelle de financement des infrastructures, qui est de plus en plus utilisés par les différents pays, comme en témoigne les expériences du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Sénégal. Des cadres réglementaires existent depuis 2009 dans la plupart de ces pays. Toutefois, pour que cette source de financement soit profitable, il faudrait, entre autres, améliorer le climat des affaires et renforcer les capacités des cadres des administrations qui ont en charge le suivi de ces programmes.

---

## Références bibliographiques

Banque Africaine de Développement, 2011. The middle of the pyramid : dynamics of the African Middle Class, Avril 2016.

BAD/OCDE/PNUD, 2015. Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale, Publications OCDE, Paris.

Africa Infrastructure Country Diagnostic 2009.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, 2014. Rapport annuel.

Boston Consulting Group, 2013. Africa Consumer Sentiment Survey (Mars).

Cellule d'analyse de politiques économiques du CIRES, 2014. Étude sur les mécanismes innovants pour le financement du développement régional de la CEDEAO. Rapport d'étude.

Dembélé, A. M. 2008. Impact des investissements directs étrangers sur la croissance économique en Côte d'Ivoire. Mémoire professionnel, GPE Côte d'Ivoire.

Dornel, A. 2014. Financement de projets d'infrastructures en Afrique.

EIU (The Economist Intelligence Unit) (2015), Evaluating the environment for public-private partnerships in Africa : The 2015 Infrascopie. EIU, London.

Fofack, H. et Ndikumana, L. 2010. Capital Flight Repatriation : Investigation of its Potential Gains for Sub-Saharan African Countries. African Development Review, 22(1), 4-22.

Fonds monétaire international, 2014. Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, rester dans la course, IMF Publishing.

Fonds monétaire international, 2015. Perspectives économiques mondiales, Washington, D. C. ISBN: 978-1-49834-433-3.

Fonds monétaire international, 2016. Perspectives économiques mondiales, Update Janvier 2016, Washington, D. C.

Plaza Sonia et Ratha Dilip, 2011. Diaspora for development in Africa, World Bank

Ndikumana, L. et Boyce, J. K. 2011. Capital Flight from Sub-Saharan Africa : Linkages with External Borrowing and Policy Options. International Review of Applied Economics, 25(2), 149-170.

---

Ngaruko, F. 2012. Size and Dynamics of the Middle Class in Africa. African Development Bank. Tunis.

OCDE, 2008. Les entreprises multinationales favorisent-elles l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail? Perspectives de l'emploi de l'OCDE, Paris : OCDE.

Plaza, S., Navarrete, M. et Ratha, D. 2011. Migration and Remittances Household Surveys: Methodological Issues and New Findings from Sub-Saharan Africa. Unpublished manuscript, Africa Migration Project, World Bank, Washington DC

Programme pour le développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) : Combler le déficit en Infrastructures en Afrique pour accélérer l'intégration régionale, 14-18 juillet 2014, Swaziland (COMAI VII, 2014).

Standard bank and IMF, 2014. Understanding Africa's Middle Class (Août), non publié.

Van Parys et James, 2010. The effectiveness of tax incentives in attracting investment: panel data evidence from the CFA Franc zone, August 2010, Volume 17, Issue 4, pp 400-429



